

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi



MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET

***Document de Programmation budgétaire et
économique pluriannuelle
(DPBEP) 2020-2022***

Juin 2019

SOMMAIRE

| | |
|--|----|
| INTRODUCTION..... | 3 |
| CHAPITRE PREMIER : EVOLUTION ET PERSPECTIVES ECONOMIQUES | 6 |
| I. Développements économiques internationaux..... | 6 |
| II. Situation socio-économique interne en 2018..... | 7 |
| II.1. Évolution des indicateurs économiques | 7 |
| II.2. Évolution des indicateurs sociaux | 10 |
| III. Projections économiques pour 2019..... | 13 |
| IV. Perspectives économiques pour la période 2020-2022..... | 16 |
| CHAPITRE II : GESTION DES FINANCES PUBLIQUES 2018-2019..... | 19 |
| I. Situation de l'exécution budgétaire de 2018 | 19 |
| I.1. Mobilisation des ressources budgétaires..... | 19 |
| I.2. Exécution des dépenses budgétaires..... | 20 |
| II. Exécution budgétaire à fin mars 2019 | 28 |
| II.1. Les ressources..... | 29 |
| II.2 les charges..... | 29 |
| III. Projet de Loi de Finances rectificative | 32 |
| CHAPITRE III : ORIENTATIONS ET PERSPECTIVES BUDGETAIRES 2020-2022..... | 35 |
| I. Les orientations budgétaires | 35 |
| II. Perspectives budgétaires sur la période 2020-2022..... | 40 |
| II.1 Poursuite de la politique de mobilisation efficiente des ressources..... | 43 |
| II.2. Poursuite de la politique de maîtrise des dépenses..... | 44 |
| III. Analyse des risques budgétaires | 48 |
| CHAPITRE IV : SITUATION FINANCIERE DES ORGANISMES PUBLICS..... | 51 |
| I. Situation de la gestion des finances locales..... | 51 |
| I.1. L'exécution des dépenses en 2018 | 51 |
| I.2. La mobilisation des recettes en 2018 | 53 |
| I.3. Les transferts de ressources de l'Etat aux collectivités locales de 2016 à 2018 | 55 |
| I.4. Perspectives 2020-2022..... | 55 |
| II. Les organismes de protection sociale..... | 56 |
| III. Les entreprises publiques | 65 |
| ANNEXES..... | 71 |

INTRODUCTION

Le Document de Programmation budgétaire et économique pluriannuelle (DPBEP) fait référence à l'élaboration de la Loi de finances de l'année dont il définit les orientations, le niveau global des recettes attendues et des dépenses projetées. Il constitue, conformément aux dispositions de l'article 56 de la LOLF, le document de base du Débat d'Orientation budgétaire (DOB) entre le Gouvernement et l'Assemblée nationale qui dispose ainsi de toutes les informations nécessaires à une parfaite appréciation des options stratégiques et orientations budgétaires retenues pour l'atteinte des objectifs de développement économique et social du pays.

Au Sénégal, le DPBEP, qui présente le lien entre les stratégies de développement du Plan Sénégal émergent (PSE) et le budget de l'Etat, porte sur trois années avec un caractère glissant permettant ainsi le suivi de son évolution.

Le présent DPBEP, 7ème du genre, revêt une importance toute particulière du fait du contexte de son élaboration, marqué par plusieurs événements essentiels pour l'avenir du pays, notamment :

- le démarrage de la Phase 2 du PSE, objet du Plan d'actions prioritaires 2019-2023 (PAP-II) très favorablement reçu par l'ensemble des partenaires du Sénégal à la réunion du Groupe consultatif de Paris tenue en décembre 2019 et dont les résultats ont été satisfaisants pour notre pays, au moment où l'OCDE constate en 2018 un rétrécissement de l'Aide publique au Développement, particulièrement celle destinée aux pays les moins nantis ;
- l'élection présidentielle du 24 février 2019 pour un mandat de cinq ans qui a été l'occasion, pour le Président réélu, Son Excellence Monsieur Macky SALL, d'opérer un changement de l'architecture de l'Exécutif avec un gouvernement plus restreint en effectif, de réformer la Constitution avec la suppression du poste de Premier Ministre et aussi, d'affirmer sa volonté de faire mener les actions et réformes à un rythme plus soutenu. Ces réformes ont pour finalité d'accélérer l'atteinte des résultats aux plans économique et sociale, à travers une mise en œuvre plus efficace et plus efficiente des politiques publiques, avec une conduite des activités en mode « fast track » ;
- le basculement en 2020 de tout le processus budgétaire, qui consacrera dorénavant, l'élaboration du budget en mode programmes, après les tests de ces dernières années. Ce basculement plonge le Sénégal pleinement dans la quête de performances en termes d'efficacité et de transparence budgétaires, mais également en termes de responsabilités et de redevabilité pour tous les acteurs que nous sommes (Assemblée nationale, Gouvernement avec une forte responsabilisation des Ministères et autres institutions) ;
- les questions sécuritaires préoccupantes, avec une sous-région actuellement très fortement agitée, avec divers foyers de tension et des actions terroristes

engendrant des centaines de victimes et un climat non propice au développement des pays.

On notera que le présent DPBEP (2020-2022) sera au cœur du mandat présidentiel (2019 – 2024) et du PAP II du PSE (2019-2023). Aussi, au gré de ses révisions annuelles, portera-t-il les prévisions, par conséquent les espoirs pour l'atteinte des résultats escomptés durant cette période charnière dans la marche du pays vers l'émergence à l'horizon 2035.

L'Etat, notamment à son plus haut niveau, compte poursuivre, consolider et amplifier les actions engagées. L'envergure du PAP II du PSE dont les prévisions d'investissements sur la période 2019-2023, évaluées à 14 098 milliards de FCFA, en hausse de 45,6% par rapport au PAP I, illustre bien que les ambitions en matière d'investissement, toujours conformes aux exigences du PSE, restent élevées. Les résultats éclatants enregistrés à la réunion du Groupe consultatif de Paris évoqué ci-dessus, portent sur des engagements de nos partenaires sur un montant de plus de 7000 milliards de FCFA dont la mobilisation se fera en toute responsabilité avec diligence et dans le respect de nos capacités d'endettement.

Il en est de même de l'apport attendu du secteur privé en général qui devrait profiter des réformes déjà menées ces dernières années, en cours ou envisagées pour davantage asseoir l'attractivité du Sénégal. Les efforts sont engagés pour hausser le niveau des ressources internes qui doivent, comme proclamé, tenir un rôle prépondérant dans la prise en charge des moyens nécessaires à l'atteinte des objectifs de développement.

Les performances, notamment en termes de croissance économique forte et durable, d'inclusion et d'équité territoriale, demeurent, avec le PSE, des priorités qui se traduiront par la réalisation de nouvelles infrastructures structurantes, la promotion des activités de production et d'ordre social. Dans ce cadre, comme annoncé à l'occasion de la prestation de serment de Son Excellence Monsieur le Président de la République le 02 avril 2019 et réitéré lors du Conseil des ministres du 10 avril 2019, les priorités essentielles du quinquennat porteront, notamment sur :

- la jeunesse ;
- la promotion économique et sociale des femmes ;
- la promotion d'un habitat décent pour tous ;
- l'amélioration du cadre de vie, notamment, la lutte contre l'encombrement urbain, l'insalubrité, les occupations illégales de l'espace public, les constructions anarchiques et la spéculation foncière ;
- la modernisation de l'Administration publique ;
- la sauvegarde de l'environnement et la préservation des écosystèmes, en particulier les Niayes, les formations forestières et les ressources fauniques ;
- l'accélération du processus d'industrialisation avec la promotion du secteur privé et d'une économie plus performante et plus résiliente.

Ces orientations sonnent comme une volonté d'amplification des performances engrangées depuis 2012, à travers les différentes politiques mis en œuvre, qui ont permis à l'Etat de répondre davantage à la demande sociale qui n'a cessé d'être une priorité, avec diverses mesures de renforcement de la résilience prises en faveur du monde rural et des couches sociales défavorisées, confirmées dans la loi de finances 2018 déclarée année sociale.

Cela se traduit par l'évolution des allocations financières entre les PAP I et II en faveur de l'Axe 2 du PSE « Capital humain, protection sociale et développement durable » dont la part passe de 26% à 29% pour des prévisions de ressources de l'ordre de 4 088 milliards FCFA dans le PAP-II.

Ce DPBEP coïncide par ailleurs avec les importantes mesures tendant à la poursuite des efforts de rationalisation et de réduction des dépenses de fonctionnement de l'Etat, mais aussi, avec l'élaboration du premier projet de loi finances de l'année sous format budget-programmes ; ce qui devrait permettre de disposer de marges budgétaires pour une meilleure prise en charge des priorités.

Comme les précédents, il est structuré autour de quatre (4) grands chapitres :

- le **chapitre premier** est consacré à l'évolution de la situation économique sur la période 2018-2019 et aux perspectives macro-économiques 2020-2022 ;
- le **chapitre II** traite de la gestion des finances publiques 2018-2019 ;
- le **chapitre III** décrit les orientations et perspectives budgétaires 2020-2022
- le **chapitre IV** analyse la situation financière des organismes publics.

CHAPITRE PREMIER : EVOLUTION ET PERSPECTIVES ECONOMIQUES

I. Développements économiques internationaux

L'environnement économique international a été marqué en 2018, par un ralentissement de l'activité économique, imputable principalement aux tensions commerciales entre les Etats Unis et la Chine, aux durcissements des conditions financières, et aux tensions géopolitiques dans certains grands pays avancés. Globalement, **la croissance économique mondiale** est estimée à 3,6% en 2018 contre 3,7% en 2017, soit un recul de 0,1 point de pourcentage.

Dans les pays avancés, la croissance de l'activité économique s'est établie à 2,3% en 2018 contre 2,2% un an plutôt. Elle s'explique en partie par la dynamique de croissance enclenchée aux Etats unis (+2,9% contre +2,2% en 2017) tandis que la croissance dans la zone Euro a enregistré un ralentissement, passant de 2,4% en 2017 à 1,8% en 2018, à cause notamment des signes d'essoufflement de l'activité en Allemagne et en France (1,5% en 2018).

Les pays émergents et en développement continuent de porter l'activité économique mondiale, notamment, ceux de la zone Asie dont la croissance économique est estimée à 6,4% en 2018, contre 6,6% en 2017. La Chine et l'Inde demeurent les locomotives de la dynamique économique dans cette zone (+6,8% et +7,2% en 2018 respectivement). En somme, la croissance dans les pays émergents et en développement, estimée à 4,5% en 2018 contre 4,8% un an plutôt a connu un recul de 0,3 point.

Pour l'Afrique subsaharienne, la croissance s'est établie à 3% en 2018 contre 2,7% un an auparavant, soit une accélération de 0,3 point de pourcentage sous l'impulsion notamment des pays exportateurs de pétrole, principalement le Nigéria, mais également de la stabilité de la croissance sud-africaine. Le Nigéria s'est inscrit dans une dynamique de redressement de son économie non pétrolière.

Selon le FMI, le ralentissement de la croissance mondiale se poursuivrait en 2019 sur fond de tensions commerciales, de resserrement des conditions financières et de tensions géopolitiques. Egalement, d'autres facteurs de risques pourraient impacter l'activité économique mondiale en 2019, notamment, une sortie sans accord du Royaume-Uni de l'Union européenne et un ralentissement plus prononcé de l'activité en Chine.

En 2019, la croissance mondiale est projetée à 3,3% alors que celle de l'économie américaine est attendue à 2,3%. La croissance dans la zone Euro se situerait à 1,3%, expliquée par les perspectives assez moroses en Allemagne (+0,8%) et en France (+1,3%). Dans les pays émergents et en développement, la croissance du

PIB s'établirait à 4,4%, grâce au dynamisme des pays émergents d'Asie (+6,3%), notamment l'Inde (+7,3%) et la Chine (+6,3%).

Pour les pays de l'Afrique subsaharienne, la croissance du PIB est projetée à 3,5% en 2019, après 3,0% en 2018, reflétant ainsi le redressement progressif des économies nigériane et sud-africaine qui afficheraient des taux de croissance respectifs de 2,1% et 1,2% en 2019 contre 1,9% et 0,8% en 2018.

Au titre des échanges de biens et services dans le monde, le rythme de croissance du commerce est établi à 3,8% en 2018 contre 5,4% en 2017, du fait des ralentissements relevés aussi bien pour les importations que les exportations dans les pays avancés et ceux émergents et en développement. Cela a pour effet de réduire le volume du commerce mondial en 2019 à 3,4%.

S'agissant des produits de base, les événements climatiques aux Etats-Unis ainsi que la prolongation de l'accord OPEP, qui vise à limiter la production de pétrole et les tensions au Moyen Orient, ont orienté les prix du pétrole brut vers la hausse. En effet, en 2018, le cours du baril de pétrole (BRENT, Dubaï et WTI) s'est inscrit en hausse de 29,4% par rapport à 2017. En outre, les cours des matières premières hors combustibles ont affiché, pour leur part, une hausse de 1,6% en 2018 par rapport à 2017.

En 2018, l'inflation s'est globalement redressée dans les pays avancés (2,0% en 2018 contre 1,7% en 2017). Cette hausse des prix à la consommation est imputable en partie à l'augmentation des prix du pétrole. Dans les pays avancés, le niveau général des prix a affiché une hausse de 2,0% contre 1,7% en 2017. Dans les pays émergents et en développement, le niveau des prix est resté élevé avec une inflation établie à 4,8% contre 4,3% en 2017.

Le marché monétaire et financier a été, pour sa part, particulièrement marqué en 2018 par des conditions financières légèrement plus restrictives, avec des tensions localisées. Ainsi, la réserve fédérale américaine a relevé la fourchette cible de fonds fédéraux de 2,25% à 2,5%. En revanche, la banque centrale Européenne (BCE), à l'instar des autres banques centrales, a continué sa politique monétaire accommodante sans hausse des taux directeurs, tout en mettant un terme à sa stratégie d'achat d'actifs nets.

II. Situation socio-économique interne en 2018

II.1. Évolution des indicateurs économiques

L'année 2018 marque la fin de la mise en œuvre du premier plan d'actions prioritaire du Plan Sénégal émergent (PSE) adopté en 2014. Elle a été marquée par la consolidation des investissements structurants dans les secteurs prioritaires et le

renforcement de la mise en œuvre des réformes phares, en particulier dans les domaines du transport et du désenclavement ainsi qu'en matière de gouvernance.

En 2018, le taux de croissance du PIB réel est estimé à 6,7% contre 7,1% en 2017, consolidant, malgré cette légère inflexion, les acquis de la croissance économique qui est supérieure à 6% depuis 2014. Ce dynamisme de l'activité économique est porté par la poursuite de la mise en œuvre des grands projets d'investissement et le renforcement de l'ensemble des secteurs productifs. En effet, la croissance en 2018 est tirée par les secteurs primaire (+7,9%), secondaire (+6,7%) et tertiaire (+6,3%). **Du côté de la demande**, la croissance économique a été tirée principalement par la consommation finale et l'investissement.

Dans le secteur **primaire**, après une hausse de 11,6% en 2017, l'activité s'est confortée en 2018 avec un taux de 7,9%. Hormis la production forestière qui s'est maintenue à 2,5% en 2018, le ralentissement dans le secteur primaire résulte essentiellement des activités agricoles qui n'ont pas atteint le niveau élevé de la précédente campagne agricole. En effet, l'Agriculture a progressé de 9,1% contre 16,1% en 2017, cette atténuation du rythme de croissance s'explique par la forte pause de la pluviométrie enregistrée lors de l'hivernage, mais également par une forte croissance du sous-secteur en 2017, notamment sur les spéculations phares que sont l'arachide, le riz et les céréales. La production horticole, pour sa part, a crû de 8,7%, tirée principalement par la production de légumes, en liaison avec les mesures prises pour l'atteinte des objectifs de la première phase du PRACAS.

S'agissant du secteur **secondaire**, l'activité est maintenue dans une tendance haussière avec une croissance de 6,9% après 7,4% en 2017. Le dynamisme des activités dans le secondaire s'explique, notamment, par la bonne tenue des sous-secteurs des extractives, des produits agro-alimentaires et chimiques, de l'électricité et de la construction. En revanche, il a été noté un repli des activités de raffinage du fait du contexte de relèvement des cours du baril de pétrole brut.

Le secteur **tertiaire**, pour sa part, est resté encore vigoureux avec une croissance estimée à 6,7%. Sa contribution à la croissance du PIB réel est évaluée à 2,9%. Ce dynamisme est, essentiellement, tiré par les activités commerciales, la bonne orientation des services financiers et immobiliers ainsi que ceux du transport.

Au titre de la demande, la consommation finale est estimée en hausse de 6,2% en 2018 contre 4,6% l'année précédente. Cette progression traduit le renforcement conjugué de la consommation privée (6,4% en 2018 contre 4,7% en 2017) et de celle publique (4,9% en 2018 contre 4,1% en 2017). Globalement, la consommation finale s'est maintenue à 83,3% du PIB en 2018, pour une contribution de 5,2% à la croissance du PIB. En conséquence, le taux d'épargne intérieure est ressorti à 16,7% du PIB en 2018.

Relativement à **l'investissement**, la **Formation Brute de Capital Fixe** (FBCF) s'est améliorée de 2 points de pourcentage en 2018. Cette progression s'explique, en partie, par les niveaux élevés d'investissements réalisés les années précédentes, grâce à la mise en œuvre du PAP I du PSE, mais également, à la faveur de l'engagement du Gouvernement à faire de l'année 2018 une année sociale. Ainsi, l'investissement public est ressorti en repli de 0,7% contre une hausse de 7,4% l'année précédente. L'investissement privé, pour sa part, s'est amélioré de 2,9% en 2018 contre 16,2% en 2017. Au total, le taux d'investissement, mesuré par la FBCF, passe de 25,7% en 2017 à 25,1% du PIB, en 2018. La contribution de l'investissement global à la croissance réelle est évaluée à 1,9% en 2018.

Globalement, pour l'année 2018, la demande intérieure s'est accrue de 6,0% après 10,1% l'année précédente, tirée principalement par la consommation finale.

Au niveau de la demande extérieure nette, les importations et les exportations de biens et services augmentent, en termes réels, de 6,5% et 10,1% en 2018 contre, respectivement, 16,6% et 7,5% en 2017. Il en résulte une contribution des exportations nettes de -0,4% à la croissance du PIB réel.

Au titre des prix, **l'inflation** mesurée par le déflateur du PIB, s'est maintenue à 0,6% en 2018, dans un contexte de remontée du cours du baril de pétrole et des principales matières premières. S'agissant de l'inflation, mesurée par l'indice harmonisé des prix à la consommation (IHPC), elle est ressortie à 0,5% en variation annuelle, sous l'effet du renchérissement des prix des « produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (+1,1%), des « boissons alcoolisées, tabac et stupéfiants » (+4,5%) et des prix des services du poste de loisirs (+3,1%). Ces progressions des principaux postes d'inflation ont été atténuées, principalement, par la contraction des prix des produits des services de communication (-6,1%).

Concernant **les finances publiques**, l'exécution budgétaire au titre de l'année 2018 a été caractérisée par une mobilisation modérée des ressources globales dans un contexte d'exécution soutenue des dépenses publiques. Ainsi, le besoin de financement (déficit budgétaire dons compris) est ressorti à 477,6 milliards FCFA, soit 3,7% du PIB en 2018, contre un déficit de 362,2 milliards FCFA, soit 3,0% du PIB en 2017. Celle-ci est imputable notamment à la baisse des recettes exceptionnelles (-77%) et d'autre part, à la croissance soutenue des dépenses d'investissement sur ressources extérieures (+13,4%), de la masse salariale (+13,7%) et des intérêts sur la dette publique (+12,5%).

Globalement à fin 2018, la pression fiscale est ressortie à 15,3% du PIB contre 15% un an auparavant, soit une légère amélioration de 0,3 point de pourcentage. Cette situation traduit les efforts d'élargissement de l'assiette et le renforcement du

contrôle. Toutefois, le ratio figure en-dessous du plancher communautaire de 20% retenu dans le cadre de la surveillance multilatérale.

S'agissant des **échanges avec l'extérieur**, le déficit du compte courant est estimé en 2018 à 1158,4 milliards FCFA (8,9% du PIB) contre 887,1 milliards FCFA (7,1% du PIB) en 2017. Cette dégradation de 271,3 milliards FCFA s'explique par le creusement du déficit de la balance commerciale imputable à une hausse des importations (+470,9 milliards) plus marquée que celle des exportations (+190,5 milliards). La hausse des importations s'explique essentiellement par les achats à l'étranger de produits pétroliers dont la facture a augmenté suite à la hausse du cours du baril. La balance des services s'est également dégradée sous l'effet du fret, en dépit de l'amélioration du poste voyage. La baisse du solde du revenu primaire est due à un repli des revenus des investissements. Le compte du revenu secondaire, malgré son dynamisme, a subi un fléchissement de 19,2 milliards FCFA imputable aux transferts courants publics qui ont baissé de 29,3 milliards. L'excédent du compte de capital s'est, pour sa part, renforcé de 26,1 milliards FCFA traduisant l'augmentation des transferts de capital publics (+20,0 milliards FCFA) et privés (+6,3 milliards FCFA). Quant au compte financier, il s'est inscrit en hausse de 660,0 milliards FCFA en 2018, reflétant la progression des investissements de portefeuille publics de 306,4 milliards FCFA en relation, notamment, avec l'émission de l'eurobond (un milliard de dollar et un milliard d'euro) au cours du premier trimestre de l'année 2018. Au total, le solde global de la balance des paiements, au titre de l'année 2018, ressort excédentaire de 527,3 milliards FCFA, soit une amélioration de 401,7 milliards par rapport à 2017.

Concernant la **situation monétaire**, elle est marquée au terme de l'année 2018 par une augmentation des actifs extérieurs nets (+527,2 milliards FCFA), une augmentation des créances intérieures (+134,7 milliards) et une expansion de la masse monétaire (+652,0 milliards). L'accroissement des avoirs extérieurs nets de 527,2 milliards FCFA est imputable à la fois à la Banque centrale (+382,1 milliards FCFA) et aux banques (+145,1 milliards FCFA).

II.2. Évolution des indicateurs sociaux

Le renforcement du capital humain, à travers l'accélération de l'accès aux services sociaux de base et à la protection sociale, revêt un caractère prioritaire, traduit par des niveaux d'allocation de ressources financières conséquents dans la phase I du PSE (2014-2018). Ainsi, les investissements consentis par l'État ont permis l'atteinte de résultats probants dans la mise en œuvre des réformes et politiques de développement du capital humain.

Dans le secteur de **l'éducation et de la formation**, il a été enclenché la révision du PAQUET-EF et son extension sur la période 2017-2030, pour une prise en compte de l'Agenda 2030, notamment l'Objectif de Développement Durable n°4,

ainsi que des réformes de l'UEMOA sur les finances publiques. Toutefois, des résultats mitigés ont été enregistrés dans les domaines de l'amélioration de l'accès, la qualité et la diversification de l'offre éducative à tous les niveaux du système, malgré les importantes ressources allouées au secteur. En effet, le taux brut de préscolarisation n'a pas beaucoup évolué entre 2017 et 2018, passant de 17,4% à 17,8%, soit un taux de réalisation de 74,4% par rapport à la cible. L'indice de parité est en faveur des filles avec un niveau de 1,15. Pour ce qui est du cycle élémentaire, le taux brut de scolarisation (TBS) au primaire a connu une légère hausse, entre 2017 et 2018, passant de 86%¹ à 86,4%. Malgré les efforts d'élargissement et de diversification de l'offre éducative, les résultats du TBS sont en retrait par rapport à la cible de 90%. Dans toutes les régions du Sénégal, il est noté un taux brut de scolarisation des filles plus élevé que celui des garçons avec un indice de parité de 1,14. Dans l'éducation de base, le taux d'achèvement à l'élémentaire est en recul en 2018 par rapport à 2017 avec respectivement 59,8% contre 61,2%. Il est de 65,9% pour les filles et de 54,0% pour les garçons.

S'agissant de l'enseignement moyen, entre 2017 et 2018, le taux brut de scolarisation a connu une légère baisse passant de 50,1% à 49,5% pour une cible de 65% en 2018. Entre 2014 et 2018, malgré les importants moyens mobilisés pour le développement de l'enseignement moyen, avec la construction des collèges de proximité et le recrutement de professeurs dans plusieurs disciplines, la progression du TBS a été très timide. Au niveau du moyen, le taux d'achèvement a connu entre 2017 et 2018 une légère baisse de 0,30 point de pourcentage, en passant de 36,50% à 36,20%. Il y a donc lieu de revoir les pratiques pédagogiques, d'accorder plus d'attention aux apprenants en difficulté d'apprentissage et surtout de poursuivre l'amélioration des conditions d'enseignement et d'apprentissage au niveau de tous les collèges.

Dans l'enseignement supérieur, la population estudiantine est estimée à 190 145 en 2018, contre 162.635 en 2017 ; ce qui donne un ratio de 1209 étudiants pour 100 000 habitants. Cette dynamique haussière se reflète dans le taux brut de scolarisation dans le supérieur qui ressort à 8,15% en 2018, contre 7,27% en 2017. Les allocations d'étude ont concerné, en 2018, 65,2% de l'effectif total des étudiants. En 2012, le Sénégal disposait de cinq universités publiques et d'une école polytechnique exclusivement concentrées dans 5 régions de la façade ouest du pays. En fin 2018, avec les progrès réalisés ou en cours de réalisation à travers des investissements conséquents, l'enseignement supérieur et la recherche sont déjà présents dans treize des quatorze régions administratives avec huit universités, deux centres délocalisés, cinq instituts supérieur d'enseignement professionnel (ISEP) et vingt-et-un espaces numériques ouverts.

¹ Avec la révision des bases de calcul, le TBS pour l'année 2017 est ressorti à 86% au lieu de 87,3%.

Concernant la Formation professionnelle, le flux des sortants du Cycle fondamental inscrits dans l'Enseignement technique s'est légèrement accru avec un bond de 0,34% pour s'établir à 1,54% en 2018 alors que le flux de ceux qui sont inscrits dans la Formation professionnelle passe de 1,9% en 2017 à 9% en 2018, soit une hausse de 7,1%.

En matière d'amélioration de la santé des populations, des performances ont été enregistrées ces dernières années par le Sénégal, grâce notamment aux différentes stratégies mises en place à travers la Politique nationale de développement sanitaire. De nombreux indicateurs de santé se sont améliorés. Il s'agit notamment de l'espérance de vie à la naissance, la mortalité infantile et/ou maternelle, l'état nutritionnel de la population, les taux de prévalence du SIDA et du paludisme, la vaccination des enfants, la prise en charge des maladies chroniques et à soins coûteux ou encore le nombre de naissances dans des établissements de santé.

A titre illustratif, la proportion d'accouchements effectués par du personnel qualifié est passée de 65% à 68% entre 2017 et 2018, en deçà toutefois de la cible de 72%. Quant au taux de mortalité maternelle, il s'établit à 236 pour 100 000 naissances vivantes en 2018 pour une cible de 270, contre 315 en 2015.

Par ailleurs, les programmes de survie de l'enfant ont connu une amélioration avec une mortalité infantile qui passe de 42 ‰ à 40,1‰ entre 2017 et 2018. S'agissant de la lutte contre les maladies transmissibles, le taux de mortalité palustre est passé de 1,73% en 2017 à 0,15% en 2018, à la faveur de l'intensification des interventions à haut impact comme la distribution de MILDA dans tout le territoire national. Du fait de la bonne mise en œuvre des programmes depuis 2005, le Sénégal enregistre encore des progrès dans la lutte contre le VIH/SIDA avec un taux de prévalence stabilisé à 0.5% en 2018. La proportion de personnes vivant avec le VIH sous Anti Rétro Viraux est passée de 99% en 2017 à 99,4% en 2018. L'incidence de la tuberculose se stabilise également en 2018 avec un ratio de 87 pour 100 000 personnes/an. Ce résultat s'explique par le maintien et le renforcement des efforts consentis dans le cadre du suivi des cas de tuberculose à travers notamment des sessions de formation des médecins de district et des hôpitaux des régions de l'axe Nord et de Dakar.

Dans le domaine de la **protection sociale**, le nombre d'inscrits au Registre national unique (RNU) est de 463 355 ménages en 2018, contre 442 053 en 2017. Le Programme national de Bourses de Sécurité familiale (PNBSF) a touché 316 941 ménages vulnérables en 2018, soit un effectif supérieur à la cible de 300 000 ménages. Dans la perspective d'une autonomisation intégrale des ménages bénéficiaires, il faut mentionner la mise en place d'un Projet national d'Appui à la Protection sociale adaptative des ménages du RNU et du PNBSF, mettant en œuvre des activités génératrices de revenus avec plusieurs composantes dont « *Yokk*

Koom Koom » pour le renforcement des capacités productives des ménages pauvres et vulnérables par le biais de transferts monétaires.

S'agissant du Programme « Carte d'égalité des chances » dédié aux personnes vivant avec un handicap, 50 006 personnes ont obtenu leur carte, contre une cible de 60 000 en 2018. Concernant le programme de Couverture Maladie Universelle (CMU), le taux de couverture du risque maladie enregistré est de 49,64% en 2018. Ce taux intègre tous les mécanismes de couverture du risque maladie (Imputation budgétaire pour les actifs et retraités de la Fonction Publique, Institutions de Prévoyance Maladie et Institution de Prévoyance Retraite du Sénégal pour les retraités du secteur privé, assurances privées commerciales, mutuelles de santé, initiative de gratuité des enfants de moins de cinq ans et Plan Sésame).

Sous un autre registre, le marché de **l'emploi** est caractérisé par un niveau très élevé de sous-emploi des jeunes. En moyenne, sur les trois premiers trimestres de l'année 2018, le taux de chômage est estimé à 15,5%, contre 15,6% en 2017. Il est plus accentué en milieu rural (17,7%) qu'en milieu urbain (14,86%) et touche davantage les femmes (24,5%) que les hommes (8,65%).

S'agissant de l'offre d'emploi, ce sont les moyennes entreprises qui emploient le plus de travailleurs (44,0%) suivies par les grandes entreprises (39,0%). Les femmes sont minoritaires par rapport aux hommes avec une proportion de 22,8%. Dans le secteur formel, l'offre d'emploi se concentre plus dans les services avec 34,0%, 64,0% et 32,3% respectivement dans les petites, moyennes et grandes entreprises. En outre, 199 980 emplois formels ont été créés en 2018, dont 3 393 dans les Domaines Agricoles Communautaires (DAC) et 2500 jeunes demandeurs d'emplois placés en stage ou en incubation dans les projets et programmes.

III. Projections économiques pour 2019

L'année 2019 devrait marquer la consolidation des acquis avec la mise en œuvre des projets et réformes inscrits dans le deuxième plan d'actions prioritaires pour la période 2019-2023 du PSE. La mise en œuvre de la stratégie de ce PAP permettra de réaliser, à travers la transformation structurelle de l'économie, une croissance forte, inclusive et durable pour le bien-être des populations. Une réunion du groupe consultatif de Paris a été tenue à cet effet en vue de mobiliser le financement nécessaire auprès des partenaires techniques et financiers et du secteur privé national et international et pour une meilleure appropriation du PAP.

Globalement, l'activité économique devrait rester dynamique, poursuivant sa tendance de la période récente, à la faveur d'un environnement interne propice. Ce dynamisme serait porté par un secteur secondaire plus performant, en rapport avec la poursuite du dynamisme des industries extractives et de l'industrie chimique ainsi que la bonne tenue du sous-secteur de la construction.

Pour le secteur tertiaire, il se renforcerait davantage avec le développement de l'économie numérique, du commerce, des services financiers, des transports et du tourisme.

Au total, le **taux de croissance du PIB réel** est projeté à **6,9%**, contre 6,7% en 2018.

Dans le **secteur primaire**, l'activité économique devrait rester dynamique. En effet, dans le sous-secteur agricole, la poursuite et la consolidation du PRACAS devraient maintenir l'activité agricole sur une bonne trajectoire avec une croissance prévue à 6,4% en 2019 contre 9,1% en 2018, soit un ralentissement attendu, comparé aux niveaux de performance enregistrés les années précédentes. Le PRACAS II devrait contribuer à l'amélioration de la productivité en liaison, notamment, avec la mise en œuvre de la phase 2 du PSE. La croissance dans le secteur de l'élevage est attendue à 6,3%, soit un léger ralentissement de 0,6 point de croissance. L'activité se conforterait avec le renforcement de l'abattage contrôlé et le développement de l'aviculture. Pour ce qui est de la pêche, elle devrait se maintenir à 3,3%. Ainsi, l'activité du secteur primaire est projetée en hausse de 6,0% en 2019 après 7,9% en 2018.

Au niveau du **secteur secondaire**, un renforcement des activités est attendu, en particulier dans les sous-secteurs extractifs, les industries chimiques et la construction. En effet, les industries extractives devraient progresser de 11,9%, en tirant profit des investissements réalisés, notamment sur le phosphate, qui tarde à atteindre les pleines capacités de production. Le sous-secteur se consoliderait également avec le développement de la production d'or grâce à l'ouverture de nouvelles mines dans la zone de Sabodala, en liaison avec l'augmentation de la demande mondiale de ce minerai. Les industries chimiques devraient enregistrer une hausse de 9,9% contre 8,7% l'année d'avant, en relation avec les performances attendues dans l'extraction du phosphate. La construction, pour sa part, resterait dynamique, poursuivant sa tendance des années de mise en œuvre des projets structurants du PSE. Les industries de raffinage devraient afficher une reprise de croissance, en liaison avec le niveau d'un cours du baril favorable et le dynamisme de la demande intérieure, consolidant l'activité du secteur secondaire en 2019.

Pour sa part, le **secteur tertiaire**, devrait se maintenir sur la même tendance que celle de l'année précédente, avec une progression attendue à 6,9%. Cette évolution favorable reflèterait principalement la vitalité des sous-secteurs du commerce, des transports, des services financiers et des services immobiliers, combinée à la poursuite de la vigueur dans les télécommunications et les services d'hébergement et de restauration. Par ailleurs, le sous-secteur des services spécialisés, scientifiques et techniques devraient connaître une forte hausse en liaison avec le démarrage des investissements pour l'exploitation des ressources pétrolières et gazières.

L'inflation, mesurée par le déflateur du PIB, est projetée à 2,2% en 2019 contre une estimation de 0,6% en 2018. Cette évolution traduirait la progression des prix des matières premières sur le marché international avec le renforcement de la demande mondiale, conjugué à la vigueur de la demande intérieure.

Concernant les prix, l'inflation, mesurée par l'IHPC, serait contenue en deçà du seuil communautaire de 3%, fixé par l'UEMOA dans le cadre de sa politique de surveillance multilatérale.

Du côté des **emplois** du PIB, en 2019, la consommation finale se maintiendrait en hausse de 6,5% et représenterait 81,9% du PIB contre une estimation de 83,3% en 2018, reflétant, ainsi, un raffermissement du taux d'épargne intérieure qui s'établirait à 18,1% en 2019 contre 16,7% en 2018.

L'investissement mesuré par la FBCF devrait augmenter de 22,6% en 2019, en raison de l'orientation favorable de l'investissement privé (+26,8%) et de la reprise de l'investissement public (+10,2%), à la suite du repli enregistré un an auparavant. Au total, le taux d'investissement, mesuré par la FBCF, est attendu à 28,7% en 2019 contre 25,1% en 2018.

Globalement, la **demande intérieure** se consoliderait, en termes réels, de 8,9% en 2019 contre 8,6% en 2018. S'agissant de la demande extérieure, les importations et les exportations de biens et services sont attendues respectivement en hausse de 10,5% et 6,3% en 2018.

Au titre **des finances publiques**, la gestion budgétaire en 2019 continuera de veiller au respect des engagements budgétaires et d'accompagner la mise en œuvre des orientations déclinées dans la deuxième phase du Plan Sénégal émergent, à travers notamment la poursuite de la politique de rationalisation des dépenses de consommation au profit toujours des investissements et la préservation des acquis sociaux. A cet effet, le déficit budgétaire devrait être ramené autour de 3%, passant de 477,6 milliards FCFA en 2018 (3,7% du PIB) à 433,9 milliards FCFA (soit 3% du PIB) à fin 2019. Cette amélioration résulterait des efforts mis en œuvre pour maintenir une mobilisation suffisante des recettes et rationaliser davantage les charges de fonctionnement. Ces orientations sont traduites dans la Loi de finances rectificative au titre de l'année 2019.

Globalement, la pression fiscale est attendue à 17,1% du PIB en 2019 contre 15,3% en 2018. Cette amélioration traduit, entre autres, les efforts d'élargissement de l'assiette fiscale à la faveur du déploiement progressif des administrations fiscale et douanière, de la modernisation accrue des procédures et du renforcement du contrôle.

Pour ce qui est de la **balance des paiements** en 2019, elle serait marquée par une amélioration du déficit du compte des transactions courantes en pourcentage

du PIB, soit 8,2% en 2019 contre 8,9% en 2018. Cette situation reflète, entre autres, un ralentissement de la hausse des cours du baril de pétrole ainsi qu'une baisse progressive des importations de riz.

Le **compte capital** serait excédentaire en s'établissant à 252,9 milliards FCFA en 2019 et s'améliorerait de 3,2 milliards par rapport à 2018. Le compte financier se situerait à 950,1 milliards en 2019, traduisant un ralentissement de 485,9 milliards FCFA par rapport à 2018 et reflétant une baisse des mobilisations de financements extérieurs par l'Etat, après l'émission d'eurobonds en 2018. Toutefois, le solde global de la balance des paiements serait excédentaire de 35,5 milliards FCFA.

S'agissant de la **situation monétaire**, elle serait caractérisée, en 2019, par une augmentation des avoirs extérieurs nets de 35,5 milliards FCFA, un accroissement des créances intérieures de 516,1 milliards FCFA et une expansion de la masse monétaire de 583,7 milliards FCFA.

IV. Perspectives économiques pour la période 2020-2022

A moyen terme, la **dynamique économique amorcée** depuis 2014 devrait se consolider. En effet, le cadre macroéconomique du Sénégal tirerait davantage profit de la poursuite de la mise en œuvre du PSE à travers sa phase 2 inscrite dans le plan d'actions prioritaires couvrant la période 2020-2022. Par ailleurs, à partir de 2022, l'économie sénégalaise devrait enregistrer le démarrage de l'exploitation des ressources naturelles, notamment le gaz et le pétrole qui renforceraient davantage l'activité économique. Au total, le **taux de croissance est projeté à 9,1% en moyenne** sur cette période.

Dans le **secteur primaire**, l'activité devrait s'établir en moyenne à 6,3% sur la période 2020-2022 contre 6,0% en 2019. L'activité se maintiendrait sur ce niveau de croissance grâce, notamment, au dynamisme attendu du sous-secteur agricole avec la mise en œuvre du PRACAS 2, sous l'effet de la consolidation de la productivité du sous-secteur. L'activité de pêche devrait connaître un léger accroissement en liaison avec les accords de pêche favorables conclus avec la Mauritanie et le développement des espèces halieutiques, mises en repos récemment.

L'activité du **secteur secondaire**, pour sa part, ressortirait en moyenne en hausse à 15,0% sur la période 2020-2022 contre 7,3% attendu en 2019, soit une forte accélération qui s'expliquerait par le développement des zones économiques spéciales et les attentes sur l'exploitation des ressources pétrolières et gazières. Le secteur secondaire hors pétrole et gaz devrait, pour sa part, se maintenir, en moyenne à 8%, sous l'effet des investissements attendus pour le renforcement des zones industrielles pour la transformation des produits locaux et la création d'emplois.

Concernant l'activité du **secteur tertiaire**, elle resterait vigoureuse, avec une croissance moyenne projetée à 7,4% sur la période contre 6,9% projetée en 2019. Ce dynamisme du secteur tertiaire serait, essentiellement, tiré par les activités commerciales, les services financiers, d'hébergement et de restauration mais aussi par la vigueur des activités immobilières, dans un contexte d'exploitation des ressources du pétrole et du gaz à partir de 2022.

S'agissant de **l'inflation**, mesurée par le déflateur du PIB, elle s'établirait en moyenne à 1,7% entre 2020 et 2022, soit en dessous du seuil de 3% fixé dans le cadre de la surveillance multilatérale.

Au titre des **finances publiques**, la gestion budgétaire sur la période 2020-2022 devrait bénéficier d'un cadre macroéconomique favorable marqué par la consolidation et l'accélération du rythme de croissance économique ainsi que par les opportunités majeurs en termes de mobilisation des ressources budgétaires internes. L'objectif visé est de poursuivre une politique prudente en matière de gestion budgétaire en veillant au respect des engagements vis-à-vis des programmes de convergence sous régional, ainsi que ceux des partenaires techniques et financiers extérieurs. La poursuite de l'accroissement des recettes budgétaires, la maîtrise progressive des charges de fonctionnement ainsi que le soutien des investissements porteurs de croissance constitueront les principaux axes de cette orientation budgétaire. Ainsi, en 2020, le Gouvernement entend réaliser un **déficit budgétaire à 3%** du PIB et de le maintenir sur le moyen terme, notamment sur la période 2021-2022.

A cet effet, eu égard aux importants projets de l'Etat en matière d'investissements et de programmes sociaux, des efforts conséquents en matière de mobilisation des ressources fiscales seront indispensables pour couvrir les besoins sans dégrader davantage le déficit budgétaire. La pression fiscale devrait passer de 17,3% en 2020 à respectivement 18,8% en 2021 et 19,3% en 2022.

En perspective sur la période **2020-2022, les principales hypothèses concernant le compte extérieur** sont les suivantes :

- un dynamisme de l'activité économique interne ;
- la poursuite de la hausse des IDE ;
- les perspectives d'exploitation du gaz à partir de 2022 ;
- une réduction progressive des importations de riz.

Les projections de la **balance des paiements** tablent sur un déficit du compte courant qui passerait de 1 220,2 à 676,6 milliards FCFA entre 2020 et 2022. Cette amélioration ferait suite, entre autres, à une baisse progressive des importations de produits pétroliers couplée à une hausse progressive des exportations de produits pétroliers, d'acide phosphorique et de produits miniers. Le compte financier devrait se dégrader sur la période. En définitive, le solde global serait déficitaire en 2020 et

2021 et excédentaire à partir de 2022 avec le début de l'exploitation effective des gisements gaziers et pétroliers.

Concernant la **situation monétaire**, les hypothèses de projection pour la période 2020-2022 sont les suivantes :

- une contraction de la position extérieure à partir de 2020 en ligne avec l'évolution du solde global de la balance des paiements ;
- une hausse des interventions de l'Etat sur le marché financier sous régional et ;
- une progression des créances sur l'économie pour soutenir le financement de l'activité économique.

Sous ces différentes hypothèses, les projections des comptes monétaires entre 2020 et 2022 tablent sur une masse monétaire qui passe de 6 161,7 milliards à 7 110,7 milliards FCFA. Cette amélioration serait liée à l'accroissement de ses contreparties que sont les créances nettes sur l'administration centrale (+27,3 milliards) et des créances sur l'économie (+1101,7 milliards). Les avoirs extérieurs nets devraient subir une baisse de 180 milliards FCFA.

CHAPITRE II : GESTION DES FINANCES PUBLIQUES 2018-2019

I. Situation de l'exécution budgétaire de 2018

L'exécution du budget 2018 a été marquée par une hausse modeste des ressources budgétaires, accompagnée d'une exécution soutenue des dépenses publiques qui a nécessité par moment une régulation budgétaire. Cette même tendance se poursuit au cours du premier trimestre 2019.

I.1. Mobilisation des ressources budgétaires

Les ressources budgétaires composées principalement de recettes fiscales (1 980,63 milliards FCFA), de recettes non fiscales (124,13 milliards FCFA), des emprunts (1 100,19 milliards FCFA), des dons budgétaires (19,84 milliards FCFA), des recettes exceptionnelles (56,25 milliards FCFA), des dons et tirages projets (613,87 milliards FCFA) et des recettes des comptes spéciaux du Trésor (118,96 milliards FCFA), sont ressorties en hausse de 6,3% (+231,51 milliards FCFA) pour s'établir à 4 013,87 milliards FCFA en 2018.

Par rapport aux prévisions, les recettes fiscales enregistrent une moins-value de 7,5%, affichant ainsi un taux de réalisation de 92,5% sous conjugué aussi bien des impôts directs (-30,45 milliards FCFA) que des impôts indirects (-134,72 milliards FCFA).

Toutefois, en glissement annuel, elles connaissent une hausse de (141,08 milliards FCFA soit 7,7%). Cette progression est imputable aux « impôts sur le revenu, bénéfiques et gains en capital » portée, principalement, par les performances observées dans les recouvrements de « l'impôt sur le revenu ». Cette dynamique a permis de contenir la légère baisse de recouvrement de l'impôt sur les sociétés expliquées par le recul des contributions des sous-secteurs miniers et celui des télécommunications, consécutif au relèvement des dotations aux amortissements opérés par des acteurs majeurs dans ces secteurs.

Quant aux impôts indirects le niveau de recouvrement est de l'ordre de 91% en 2018. Comparés à l'année précédente, ils ont enregistré une amélioration de plus de 6%. Cette évolution positive est du fait principalement des impôts et taxes sur les biens et services (+59 milliards FCFA) et des droits et taxes à l'importation (+33 milliards FCFA). Les taxes intérieures sur biens et services ont tiré profit de la baisse progressive des crédits de TVA, conjuguée aux actions conjointes menées par les régies financières pour le renforcement du contrôle et du recouvrement des prises en charge. Par ailleurs, la mobilisation des taxes sur biens et services a fortement bénéficié de l'apport des récentes taxes telles la Contribution pour le Développement économique (CODEC).

En ce qui concerne, les recettes non fiscales, une progression de 32,9 milliards FCFA est notée par rapport à 2017 mais comparées aux prévisions, il faut noter des recettes non recouvrées de 6,7%.

Pour les autres emprunts projetés à 749,7 milliards FCFA, les réalisations dépassent les prévisions de 350,5 milliards FCFA. En glissement annuel, la progression est tout aussi importante (35,6%).

Quant aux subventions et prêts projets les décaissements sont de l'ordre de 613,9 milliards FCFA sur des prévisions de 517 milliards FCFA, soit un taux de réalisation de 118,7%. Ce montant total de décaissements en 2018 est réparti en emprunts pour 376,945 milliards FCFA dont 100,88 milliards FCFA de rétrocession à des structures autonomes de l'Etat et 236,920 milliards FCFA en subventions. Comparé à la gestion 2017, il est noté une hausse de 157,3 milliards FCFA en valeur absolue et de 34,5% en valeur relative.

Globalement, les recouvrements sur les ressources domestiques quoique importants, ont été plombés pour l'essentiel par le maintien des prix à la pompe et les taxes instituées par la LFR 2018, relatives aux exportations d'or non monétaire et aux hydrocarbures en soute qui n'ont pas répondu aux attentes.

Tableau 1 : exécution des recettes

| NATURE DE LA RECETTE | REALISATIONS 2017 | REALISATIONS 2018 | ECART | % |
|----------------------------------|--------------------------|--------------------------|------------------------|------------|
| RECETTES FISCALES | 1 839 554 033 751 | 1 980 631 323 534 | 141 077 289 783 | 8% |
| RECETTES NON FISCALES | 91 243 915 133 | 124 128 804 935 | 32 884 889 802 | 36% |
| DONS BUDGETAIRES | 16 422 310 912 | 19 840 331 637 | 3 418 020 725 | 21% |
| RECETTES EXCEPTIONNELLES | 246 983 956 778 | 56 252 105 211 | -190 731 851 567 | -77% |
| AUTRES RECETTES | 893 601 582 539 | 1 100 192 380 143 | 206 590 797 604 | 23% |
| DONS PROJETS | 215 074 423 862 | 236 920 278 382 | 21 845 854 520 | 10% |
| EMPRUNRS PROJETS | 241 475 052 265 | 376 945 041 595 | 135 469 989 330 | 56% |
| TOTAL RECETTES DU BUDGET | 3 544 355 275 240 | 3 894 910 265 437 | 350 554 990 197 | 10% |
| TOTAL RECETTES CST | 103 398 971 826 | 118 958 843 586 | 15 559 871 760 | 15% |
| TOTAL RECETTES BUDGETAIRE | 3 647 754 247 066 | 4 013 869 109 023 | 366 114 861 957 | 10% |

Source : DGCPT

I.2. Exécution des dépenses budgétaires

Les dépenses du budget de l'Etat sont ressorties à 3 694,02 milliards FCFA en 2018 pour une prévision de 3 774,7 milliards FCFA ; soit un taux d'exécution appréciable de 97,86% en 2018. En glissement annuel, elles ont progressé de 11,1%. Cette hausse est portée pour l'essentiel par la dette publique (19%), les autres dépenses courantes (10,8%), la masse salariale (13,8%) et les investissements sur ressources externes (34,5%).

Tableau 2 : exécution des dépenses budgétaires par grandes catégories

| RUBRIQUES | REALISATIONS 2017 | REALISATIONS 2018 | ECART | |
|----------------------------------|--------------------------|--------------------------|------------------------|--------------|
| DETTE PUBLIQUE | 740 523 442 894 | 881 173 183 520 | 140 649 740 626 | 19,0% |
| PERSONNEL | 599 945 561 224 | 683 016 410 509 | 83 070 849 285 | 13,8% |
| DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | 356 107 115 051 | 294 063 474 234 | - 62 043 640 817 | -17,4% |
| TRANSFERTS COURANTS | 422 451 834 041 | 568 367 792 946 | 145 915 958 905 | 34,5% |
| TOTAL DEPENSES ORDINAIRES | 2 119 027 953 210 | 2 426 620 861 209 | 307 592 907 999 | 14,5% |
| INVESTISSEMENTS RESSOURCES | 645 853 734 237 | 541 678 360 038 | - 104 175 374 199 | -16,1% |
| INVESTISSEMENTS RESSOURCES | 456 549 476 127 | 613 865 319 977 | 157 315 843 850 | 34,5% |
| TOTAL INVESTISSEMENT | 1 102 403 210 364 | 1 155 543 680 015 | 53 140 469 651 | 4,8% |
| DEPENSES CST | 104 096 973 681 | 111 859 177 899 | 7 762 204 218 | 7,5% |
| TOTAL | 3 325 528 137 255 | 3 694 023 719 123 | 368 495 581 868 | 11,1% |

Source : DGB, DGCPT

Au titre de la **dette publique**, le service ordonnancé se chiffre à 881, 1 milliards FCFA dont 614,8 milliards FCFA pour le principal et 266,3 milliards FCFA pour les intérêts.

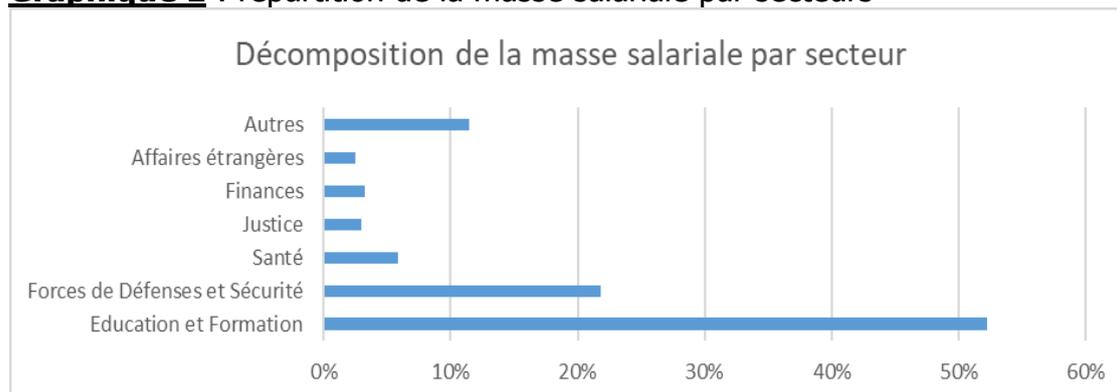
S'agissant des **dépenses de personnel**, elles sont exécutées à hauteur de 683,02 milliards F CFA sur des prévisions de 683 milliards FCFA. En glissement annuel, la masse salariale a donc connu en 2018 une hausse de 83,07 milliards FCFA en valeur absolue soit 13,8% en valeur relative. Cela se justifie d'une part, par la mise en solde des contractuels de l'Education et de la Formation et la mise en œuvre des accords signés entre le Gouvernement et les organisations syndicales des différents secteurs sociaux, et d'autre part, par un accroissement conséquent des effectifs qui sont passés de 128 524 pour atteindre la barre des 140 000 agents, soit une augmentation de 11 630 agents représentant 9% de l'effectif global.

De même, les rappels ont été payés à hauteur de 52,2 milliards FCFA, y compris les cotisations sociales sur une enveloppe prévisionnelle de 50 milliards FCFA.

Par ailleurs, 7 219 enseignants ont été mis en solde sur une prévision de 10 000 maitres et professeurs contractuels, représentant un impact financier de 14,18 milliards FCFA.

En terme de répartition, le secteur de l'Education et de la Formation représente plus de la moitié de la masse salariale (**52%**). Il est suivi des Forces de défense et de sécurité (**22%**) et de la Santé (**6%**). Ces trois secteurs représentent plus de **80%** de la masse salariale. Les secteurs de la Justice, des Affaires étrangères et des Finances représentent chacun **3%**.

Graphique 1 : répartition de la masse salariale par secteurs



Source : DGB

Malgré le maintien des dépenses de personnel en dessous de l'enveloppe budgétaire, il est constaté des écarts par section, entre les prévisions et l'exécution. Cette situation montre l'urgence liée à la finalisation du chantier de mise à jour des agents dans les sections et chapitres adéquats pour mieux rendre compte de l'exécution correcte des dépenses de personnel.

Quant aux **autres dépenses courantes**, elles ont été exécutées à hauteur de 862,43 milliards FCFA en 2018 contre 778,56 milliards FCFA en 2017, soit une hausse de 10,8%. Elles se décomposent comme suit :

- le fonctionnement des services (titre 3) : 294,06 milliards FCFA et ;
- les transferts courants (titre 4) : 568,37 milliards FCFA.

Globalement cette hausse portée par les transferts concerne principalement :

- les subventions accordées aux Universités et Centres des œuvres universitaires (89,05 milliards FCFA) ;
- les bourses et allocations d'études des étudiants (65,9 milliards FCFA) ;
- les frais de formation des étudiants orientés dans les universités privées (10,9 milliards FCFA) ;
- la Compensation énergie (80 milliards FCFA) ;
- la Gestion des déchets solides (15,7 milliards FCFA).

Pour les acquisitions de biens et services, les principales lignes de dépenses sont constituées de :

- salaires des contractuels du Ministère de la Santé et de l'Action sociale (8,6 milliards FCFA) ;
- salaires des corps émergents du secteur de l'Education et de la Formation professionnelle (61,9 milliards FCFA) ;
- charges relatives à la révision des listes électorales et des préparatifs de l'élection présidentielle de 2019 (4,8 milliards FCFA) ;
- compétitions internationales (7,05 milliards FCFA) ;

- impôts et taxes payés par l'Etat sur les marchés financés sur ressources extérieures (44,6 milliards FCFA) ;
- charges du programme de vérification des importations (9,3 milliards FCFA).

Tableau 2: classification fonctionnelle des dépenses de fonctionnement

| RECAPITULATIF DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT ET DE TRANSFERTS PAR FONCTION | | |
|--|------------------------|-------------|
| FONCTION PRINCIPALE | Montant | Part |
| SERVICES DES ORGANES DE SOUVERAINETE | 111 239 249 797 | 13% |
| DEFENSES, ORDRE ET SECURITE | 55 587 128 733 | 6% |
| ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCIERE | 91 691 935 402 | 11% |
| ENSEIGNEMENT FORMATION ET RECHERCHE | 295 694 262 731 | 34% |
| CULTURE, SPORT, JEUNESSS,LOISIR ET COMMUNICATION | 23 963 738 777 | 3% |
| SANTE ET ACTION SOCIALE | 42 792 662 498 | 5% |
| ADMINISTRATION ET DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURE | 129 980 627 696 | 15% |
| PRODUCTION ET COMMERCE | 37 825 795 198 | 4% |
| AUTRES SECTEURS | 73 655 866 348 | 9% |
| TOTAL | 862 431 267 180 | 100% |

Source: DGB

En ce qui concerne les **dépenses d'investissements**, elles ont été exécutées à hauteur de 1 155,54 milliards FCFA en 2018 contre 1 102,4 milliards FCFA en 2017, soit une hausse de 52,5 milliards FCFA en valeur absolue et 4,8% en valeur relative. Cette évolution est imputable, pour l'essentiel, aux dépenses d'investissements sur ressources externes qui ont connu une progression de 34,5%.

Pour les **dépenses d'investissements sur ressources internes**, elles ont été exécutées à hauteur de 541,68 milliards FCFA, soit un taux d'exécution de 74%. Cette situation s'explique notamment par la réorientation d'une partie d ces ressources vers les dépenses prioritaires de fonctionnement, conformément à l'option prise par le Gouvernement de respecter ses engagements vis-à-vis des étudiants et de certains syndicats de travailleurs à l'effet d'apaiser le climat social mais aussi par les lenteurs notées dans les procédures de passation de marchés.

Concernant les **dépenses d'investissements sur ressources externes**, elles ont été exécutées, à hauteur de 613,8 milliards FCFA sur des prévisions de 517 milliards FCFA, soit un taux d'exécution de 118,7%. On note une prédominance des projets d'investissement pour un montant de 513,18 milliards FCFA dont 13,73 milliards FCFA au titre des préinvestissements (fonds de préparation des projets) et 449,45 milliards FCFA au titre des investissements proprement dits.

Ces dépenses se répartissent en emprunts pour 376,95 milliards FCFA et en subventions pour 236,92 milliards FCFA.

Par ailleurs, un montant de 100,69 milliards FCFA a fait l'objet de rétrocession à des entités du secteur parapublic.

Tableau 3 : Situation d'exécution des dépenses en capital sur ressources extérieures 2018 (en milliards de FCFA)

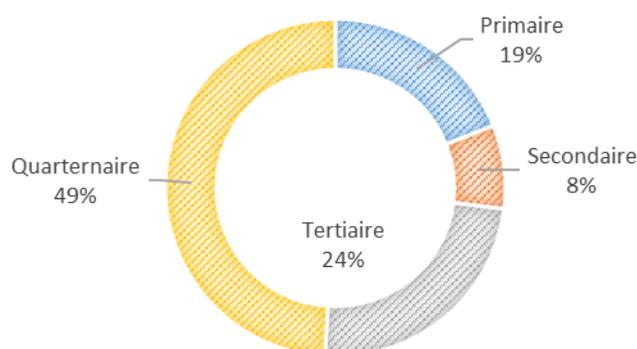
| | Emprunts | Subventions | Total |
|---------------------------|---------------|---------------|---------------|
| Projets d'investissement | 280,74 | 232,44 | 513,17 |
| Pré-investissement | 5,05 | 8,68 | 13,73 |
| Exécution proprement dite | 275,69 | 223,76 | 499,45 |
| Rétroc, avals & garanties | 96,21 | 4,48 | 100,69 |
| Total | 376,95 | 236,92 | 613,87 |

Source : DCFE/DGB/MEFP

Ce taux d'exécution est expliqué par d'importants décaissements réalisés au titre des projets relevant des secteurs sociaux (quaternaire) et des infrastructures (tertiaire), dépassant les prévisions annuelles respectives de 145,63 milliards FCFA et 90,95 milliards FCFA pour s'établir à 267,26 milliards et 147,82 milliards. Ces secteurs enregistrent ainsi respectivement des taux d'exécution de 183,5% et 162,5%, performances amoindries par les faibles niveaux d'exécution dans les secteurs de l'énergie et de l'industrie (secondaire) et de l'Agriculture (primaire) qui sont de 68,3% et 72,5%.

Globalement, l'exécution des dépenses d'investissements a profité, en premier, au secteur quaternaire (49% des ressources), suivi du tertiaire (24%), du primaire (19%) et du secondaire (8%), comme le montre le graphique ci-dessous.

Graphique 2 : répartition sectorielle des dépenses d'investissement



Source : DGB

Cette répartition reflète l'importance accordée aux sous-secteurs de la santé, de l'éducation/formation, du développement social, de l'hydraulique et de l'assainissement de la défense et de la sécurité.

En 2018, les réalisations importantes obtenues avec l'appui des partenaires techniques et financiers dans les différents sous-secteurs se présentent comme suit :

En termes de réalisations, le secteur agricole au sens large a contribué significativement à l'atteinte des performances économiques. Cette forte contribution s'est traduite par une augmentation des productions agricoles (céréalières, rizicoles, arachidière et horticoles), des productions animales (viandes et lait), halieutiques et a permis une couverture des besoins nationaux à plus de 60%.

Sur le plan des infrastructures de connectivité, plus de 300 km de pistes ont été réalisées. A cela s'ajoutent, des infrastructures pastorales et de pêche livrées et mises en service, 21 461 ha de terres dégradées restaurées et de 2 551 km de pare-feu entretenus et réhabilités.

Le secteur de **l'Énergie a mobilisé des ressources** à hauteur de **82 050 932 168 FCFA**, soit un taux de réalisation de 66 % essentiellement porté par les ressources extérieures. Les investissements réalisés ont permis d'accroître la production électrique de 3 920 gigawatts en 2017 à 4 038 gigawatts en 2018, soit 3% d'augmentation, d'améliorer et de densifier le réseau de transport de distribution ainsi que le taux d'électrification rural qui est passé de 39,98% en 2017 à 42,3% en 2018.

Les transports terrestres ont fortement contribué aux performances de 2018 en enregistrant une exécution financière de **253 080 702 868 FCFA** sur des prévisions de **252 994 085 114 FCFA**, soit un taux d'exécution de plus de 100%. Ce niveau satisfaisant d'exécution financière a permis d'améliorer le service du réseau routier revêtu classé et les routes en terre qui est passé respectivement de 60% en bon/moyen état en 2010 à plus de 80% en 2018 et de 39% en bon/moyen état en 2010 à 54% en 2018. Les projets routiers et autoroutiers récemment achevés ont permis de réaliser 692 km de linéaire en 2018.

Dans le domaine du transport ferroviaire, le Train Express Régional (TER) est en phase de finalisation et la phase conditionnelle Diamniadio-AIBD confirmée.

Pour les transports aériens, l'ambition de positionner le Sénégal comme Hub aérien régional est en train de se matérialiser par la modernisation des infrastructures et l'acquisition d'une flotte aérienne nationale de haut niveau. Cette dernière est en cours d'exploitation et est constituée de six (06) appareils : deux (2) ATR 72-600, deux (2) A319 pour les moyens courriers et deux (2) Airbus A 330 NEO pour le long courrier.

Concernant **l'éducation et la Formation**, les performances sont relevées au niveau des projets de construction de collèges de proximités (Matching-USAID)/PDEF, de remplacement des abris provisoires, de création de centres de

formation professionnelle pour l'emploi et la compétitivité qui ont pu mobiliser environ 67 milliards de F CFA dont 34 milliards F CFA sur les ressources externes.

S'agissant de l'enseignement supérieur, l'élargissement de la carte universitaire s'est traduit par : (i) la poursuite des travaux de construction et d'équipement de 100 nouveaux laboratoires dans les Universités et à l'école Polytechnique de Thiès (EPT), la livraison de 8 ENO supplémentaires, (ii) la finalisation de la construction des ISEP de Thiès, Saint Louis, Richard Toll, Ziguinchor, Bignona et Diamniadio.

Au niveau du secteur de **l'eau et de l'assainissement**, la mobilisation des ressources d'environ 116 milliards FCFA dont 91 milliards FCFA (98%) sur ressources externes a permis d'enregistrer les principaux résultats suivants: (i) l'accélération des travaux de construction de la 3ème usine de Keur Momar Sarr (KMS3) avec la pose des conduites et le bouclage de la première tranche des deux réservoirs de Thiès sur les quatre prévus, (ii) la réalisation de 125 forages dont 99 nouveaux et 26 renouvellements, 1 113 716 mètre linéaires (ml) de réseaux d'adduction d'eau potable, le démarrage des travaux dans toutes les zones ciblées du projet d'assainissement des 10 villes et la réalisation de 41 202 ml de réseaux d'assainissement collectif.

Pour la **Santé et la Protection sociale**, en terme de réalisation, la mise en œuvre des politiques d'accès universel aux soins (couverture maladie universelle), d'autonomisation des groupes vulnérables (carte d'égalité des chances) s'est poursuivie, renforcée par la dynamique de recrutement du personnel (1000 agents) permettant au secteur de la santé de bénéficier de ressources humaines qualifiées à tous les niveaux de la pyramide sanitaire.

Dans le domaine de l'accès aux services sanitaires, on peut retenir entre autres l'ouverture de la maternité de l'Hôpital Aristide Le Dantec, de la maternité de l'Institut d'Hygiène sociale (IHS), la réhabilitation et le démarrage des services de cancérologie de Le Dantec, et Dallal Jamm avec l'installation de 3 accélérateurs de particules et le démarrage des travaux de construction des quatre nouveaux hôpitaux de Touba, Kaffrine, Kédougou et Sédhiou.

De même, les efforts de l'Etat en matière de la Protection sociale ont permis de mobiliser 34 milliards de F CFA en faveur de plus de 300 000 ménages vulnérables. Pour l'entrepreneuriat rapide des jeunes et des femmes, un montant de 20 milliards FCFA a été exécuté.

Pour la **défense et la sécurité**, l'exécution des plans stratégiques opérationnalisés par un important programme d'investissement, a permis les réalisations ci-après :

- l'acquisition de matériels adéquats pour les forces de défense et de sécurité nationale (gendarmerie, forces armées, police) comprenant un nombre

important de véhicules opérationnels tactiques, de matériels de secours médicaux et transport, d'armement de dernière génération pour la Police nationale avec le projet d'appui au CICO, les Forces armées et la Gendarmerie;

- le renforcement du maillage du territoire national par la construction et la réhabilitation de casernes de gendarmerie, de cantonnements militaires, de commissariats de police et de casernes sapeurs-pompiers avec les projets de construction de services, de construction et réhabilitation de casernes de la gendarmerie d'une part, ainsi que le projet « Réhabilitation Patrimoine immobilier des Forces armées » d'autre part.

En matière de gouvernance et de promotion de l'équité territoriale d'importantes réalisations ont été notées à travers notamment :

- le PUMA, par la poursuite des chantiers engagés et la réception des forages construits à Thiakhlé et Barkédji, la mise en service de 11 structures sanitaires, l'installation et l'exploitation de 14 fermes piscicoles, etc.... ;
- le PUDC avec des réalisations importantes en termes de désenclavement (812 villages désenclavés pour 618,04 km de pistes réalisés), d'accès à l'énergie (33 villages bénéficiant d'installation solaires déjà mis en service), etc.... ;
- la dotation pour Pikine et Guédiawaye de réseaux d'ouvrages primaires de drainage des eaux pluviales constitués de canaux fermés et à ciel ouvert pour 21 025 mètres linéaires, de 10 bassins de stockage de 315 000 m³, de 4 ouvrages spéciaux de rejet en mer, de 12 141 ml de voiries en pavés autobloquants et éclairées, etc. ;
- la modernisation de la justice et de l'administration pénitentiaire avec la construction des Tribunaux de Grande instance (TGI) de Rufisque, Pikine et Mbacké, le renforcement de la mobilité des agents et l'amélioration des conditions de vie des détenus à travers un plan d'équipement des prisons.

En ce qui concerne les Comptes spéciaux du Trésor, l'exécution est portée principalement par le compte d'affectation spéciale « Fonds national de Retraites (FNR) ». Pour 2018, il est noté une nette amélioration de la situation d'exécution qui affiche, au titre du régime général, un solde débiteur de -5,2 milliards FCFA contre -14 milliards FCFA en fin 2017, soit une évolution positive de 8,8 milliards FCFA en valeur absolue et 62,7% en valeur relative.

Cette progression s'explique par la hausse des cotisants qui passent de 95 009 à 103 486 fonctionnaires face à une croissance plus lente des pensionnés dont l'effectif est passé de 66 819 en 2017 à 67 616 en 2018. Ce qui traduit une nette évolution du rapport démographique qui passe de 1,42 à 1,53 même si le déséquilibre

démographique du régime demeure toujours constant car étant inférieur à la norme généralement recommandée, à savoir trois (3) cotisants pour un (1) retraité.

La mise en œuvre du régime complémentaire aura permis d'enregistrer des recettes d'un montant de 6,114 milliards FCFA, entraînant ainsi un solde créditeur du FNR de l'ordre de 0,9 milliards FCFA, au titre de l'année 2018.

Cependant, même si la création d'un second pilier a permis au FNR d'afficher, dans ses grandes masses, un solde excédentaire, l'affinement de l'analyse permet toutefois de constater que le régime général reste toujours déficitaire.

I.3. Financement du déficit budgétaire

Au terme de l'année 2018, l'Etat du Sénégal a mobilisé sur le marché financier international 1 187 milliards FCFA constitués exclusivement de ressources eurobonds. Cette intervention s'est traduite par l'émission d'un eurobond d'une part, d'1 milliard d'euros sur 10 ans avec un taux d'intérêt de 4,75% et d'autre part, d'1 milliard de dollars US avec une maturité de 30 ans au taux de 6,75%.

Cet important financement a permis, dans le cadre de la gestion active de la dette, le rachat de l'Eurobond émis en 2011 pour un montant de 106 milliards FCFA.

A ces ressources de marché, s'ajoutent celles issues des dons budgétaires, des dons en capital, des prêts- programmes et des prêts- projets pour respectivement 19,5 milliards FCFA, 236,92 milliards FCFA, 4,92 milliards FCFA et 280,74 milliards FCFA.

Au total, l'Etat du Sénégal a contracté des emprunts et reçu des dons pour un montant global de 1 729,08 milliards FCFA.

Toutefois, il faut noter que, pour éviter le sur-financement du déficit en 2018, un montant de 236 milliards FCFA a été sécurisé pour appuyer le financement de 2019.

II. Exécution budgétaire à fin mars 2019

Au premier trimestre 2019, l'exécution budgétaire s'est effectuée dans un contexte marqué par la tenue des élections présidentielles et un recouvrement très modeste de recettes accompagné par une dynamique soutenue des dépenses liées principalement à la campagne agricole.

II.1. Les ressources

A fin mars 2019, les ressources internes du budget général (hors ressources PPTTE et remboursements prêts et avances) ont été recouvrées à hauteur de 529,7 milliards FCFA, soit un taux de réalisation de 19,14%.

Comparée à la même période de l'année 2018, la mobilisation des ressources internes s'est nettement améliorée de 40,8 milliards FCFA, soit une évolution en valeur relative de 8,4%. Cette hausse est essentiellement tirée par les recettes fiscales, notamment les impôts indirects qui sont situés à 303,9 milliards contre 268 milliards FCFA une année auparavant, soit une augmentation de 13,4% (35,9 milliards FCFA). La progression des impôts indirects est essentiellement tirée par la TVA (9,9%) et les Droits de douane et autres droits à l'importation (17,3%). L'impôt sur le revenu a également contribué à la hausse des recettes fiscales avec une progression de 7,0%.

Quant aux recettes non fiscales, elles ont évolué en baisse de 33,5% pour se situer à 13,1 milliards FCFA, en liaison avec les recouvrements au titre de recettes diverses non identifiées (-93,6%), de loyers (-3,6%), de ventes de biens et services (-2,7%). En revanche, les dividendes se sont bonifiés de 31,4%. Quant aux dons budgétaires, ils ont connu, une hausse de 25,9% pour se situer à 18,5 milliards FCFA.

Tableau 4: Situation des recettes à la fin du premier trimestre 2019

| Catégories de recettes | T1_2018 | Objectif T1_2019 | Recouvrement T1_2019 | Taux d'exécution T1_2019 | Evolution T1 2019/T1 2018 | |
|--------------------------|--------------|------------------|----------------------|--------------------------|---------------------------|--------------|
| | | | | | En valeur | En % |
| Recettes fiscales | 454,1 | 501,2 | 497,7 | 99% | 43,6 | 9,60% |
| Impôts directs | 177 | 182,8 | 185,3 | 101% | 8,3 | 4,69% |
| Impôts Indirects | 268 | 297,5 | 303,9 | 102% | 35,9 | 13,40% |
| Autres recettes fiscales | 9 | 20,9 | 8,5 | 41% | -0,5 | -5,56% |
| Recettes Non fiscales | 19,7 | 28,5 | 13,1 | 46% | -6,6 | -33,50% |
| Dons budgétaires | 14,7 | | 18,5 | | 3,8 | 25,85% |
| Total Recettes | 488,5 | 529,7 | 529,3 | 99,92% | 40,8 | 8,35% |

Source : DGB/MFB

S'agissant des ressources extérieures, avec un niveau de décaissement de 224,2 milliards FCFA, elles enregistrent une nette progression de 89 milliards FCFA, comparée au premier trimestre de l'année 2018.

II.2 les charges

Les charges du budget général, arrêtées, à 1 167,2 milliards FCFA à fin mars 2019, sont réparties dans le tableau ci-dessous :

Tableau 5 : les charges du budget général

| Rubriques | LFI 2019 | Exécution à fin mars 2019 |
|--|--------------------------|---------------------------|
| Dettes publiques | 863 170 000 000 | 235 540 000 000 |
| personnel | 743 410 000 000 | 184 700 000 000 |
| dépenses de fonctionnement | 314 646 669 073 | 99 358 854 062 |
| Transferts courants | 582 233 330 927 | 187 804 611 213 |
| Investissements ressources internes | 643 300 000 000 | 235 611 629 378 |
| <i>Investissements exécutés par l'état</i> | <i>86 307 686 190</i> | <i>18 205 632 460</i> |
| <i>Transferts en capital</i> | <i>556 992 313 810</i> | <i>217 405 996 918</i> |
| Investissements ressources externes | 790 860 000 000 | 224 198 540 219 |
| TOTAL | 3 937 620 000 000 | 1 167 213 634 872 |

Source : DGB et DGCPT

II.2.1 le service de la dette

Le service de la dette publique, (hors PPTE et IADM) au cours du premier trimestre 2019, se chiffre provisoirement à 235,54 milliards FCFA, soit un taux d'exécution de 27,28%, donnant lieu à un dépassement de 19,75 milliards FCFA par rapport aux prévisions trimestrielles.

Au cours de cette période, les tirages effectués, estimés provisoirement à 78,05 milliards FCFA, sont constitués exclusivement de ressources extérieures, le Sénégal n'ayant pas émis de titres publics sur le marché domestique.

L'encours de la dette publique à fin mars 2019 est arrêté provisoirement à 7 101,2 milliards FCFA dont 806,1 milliards FCFA de dette intérieure et 6 295,1 milliards FCFA de dette extérieure.

II.2.2 les dépenses de personnel

La masse salariale de **184,7 milliards FCFA** (24,84%) au titre du premier trimestre de l'année 2019 reste en dessous de l'enveloppe prévisionnelle (**185,8 milliards FCFA**) soit une économie de **1 milliard FCFA**.

En glissement annuel, elle a connu une hausse de **18,5 milliards FCFA** liée entre autres à l'augmentation des effectifs qui passent de **131 758** à **141 119**.

Les principaux éléments ayant eu un impact financier significatif sur la masse salariale sont :

- les rappels payés à hauteur de **8,1 milliards FCFA**;
- les heures supplémentaires, **2,474 milliards FCFA** ;
- la prise en compte de la retraite complémentaire à hauteur de **2,1 milliards FCFA** ;
- les régularisations à hauteur de **4,6 milliards FCFA** des cotisations sociales et parts contributives de l'Etat qui étaient dues au mois de novembre 2018;

- l'indemnité de logement des enseignants pour un montant de **6,4 milliards FCFA**.

II.2.3 les autres dépenses courantes

Ces dépenses ont été exécutées à hauteur de 287,2 milliards FCFA, soit un taux de 32% dépassant ainsi l'objectif trimestriel de 7 points de pourcentage.

Elles ont permis de couvrir, entre autres, les impôts et taxes payés par l'Etat, les dépenses permanentes (eau et électricité), les intrants agricoles, les dépenses d'élections, la compensation pour l'énergie, la gestion des déchets solides, les allocations d'études et bourses.

Tableau 6 : situation à fin mars 2019 (milliards FCFA)

| Rubriques | Crédits ouverts | Exécution à fin mars | | | |
|--|-----------------|----------------------|------------|---------------|---------------|
| | | Ordonnancement | | Paiement | |
| | | Montant | Taux | Montant | Taux |
| Dépenses de fonctionnement (titre 3) | 307,4 | 99,4 | 32,30% | 80,29 | 26,12% |
| Dépenses de transfert (titre 4) | 582,5 | 187,8 | 32,24% | 182,5 | 31,33% |
| TOTAL AUTRES DEPENSES COURANTES | 889,9 | 287,2 | 32% | 262,79 | 29,53% |

Source : DGB

Toutefois, il faut relever que ce niveau d'exécution est très disparate selon les structures. En effet, au moment où certains ministères comme l'Agriculture ont des taux d'absorption de plus de 65%, d'autres sont à moins de 15% de leurs crédits ouverts (Ministère en charge de la Justice, Ministère en charge du Travail, Ministère de l'Elevage et des Productions Animales, etc.).

II.2.4 Les dépenses en capital

Les dépenses d'Investissement sont arrêtées en 2019 à **1 434,16 milliards FCFA** réparti entre les ressources internes (675,47 milliards FCFA) et externes (790,86 milliards FCFA).

Concernant les **dépenses en capital sur ressources internes**, elles ont été ordonnancées pour un montant de 235,6 milliards FCFA, soit 34,53%.

Ce montant a permis de prendre en charge les activités relatives au PUDC, au programme national des bourses de sécurité familiale, au programme d'investissement portuaire/PAD, au programme d'amélioration de la productivité agricole, au projet de construction de la desserte ferroviaire Dakar-AIBD, et PROMOVILLES.

Tableau 7 : exécution à fin mars 2019 (en milliards FCFA)

| Rubriques | Crédits ouverts | Exécution à fin mars | | | |
|--|-----------------|----------------------|-------------------|---------------|----------|
| | | Ordonnancement | Tx Ordonnancement | PAYE | TauxPAYE |
| Investissements exécutés par l'Etat (titre 5) | 90,05 | 18,20 | 20,21% | 9,02 | 10,02% |
| Transfert en capital (titre 6) | 592,3 | 217,40 | 36,70% | 211,40 | 35,69% |
| TOTAL DEPENSES COURANTES | 682,35 | 235,60 | 34,53% | 220,42 | 32,30% |

Source : DGB

Pour les projets de développement financés sur ressources extérieures, le montant des dépenses s'élève à 224,2 milliards FCFA au premier trimestre 2019, réparti en emprunts pour 209,9 milliards FCFA et en subventions pour 14,25 milliards FCFA, soit un taux d'exécution de 28,35% par rapport aux prévisions de la loi de finances initiale.

III. Projet de Loi de Finances rectificative

A la suite de l'élection présidentielle du 24 février, le Président de la République réélu, Monsieur Macky SALL, a aussitôt engagé des réformes institutionnelles au sein de l'Etat, avec l'objectif affiché d'améliorer la gouvernance et les performances de l'Etat. Ces réformes ont un impact budgétaire certain avec le resserrement de l'équipe gouvernementale, qui passe de quarante à trente-deux ministres et la suppression du poste de Premier Ministre.

A cela s'ajoutent les ajustements qui devraient s'opérer sur les projections de recettes de la loi de finances initiale au vu des difficultés de recouvrement des recettes domestiques constatées au cours du premier trimestre. Aussi, pour respecter l'équilibre budgétaire, dans la partie dépenses, les projets d'investissement financés sur ressources extérieures qui n'ont pas encore atteint un niveau de décaissement très poussé devraient être différés en 2020.

La traduction de ces orientations dans la prochaine Loi de finances rectificative au titre de l'année 2019 se présenterait comme suit :

Tableau 8 : présentation générale des ressources et des charges de la LFR 2019 en comparaison avec la LFI 2019

En milliards FCFA

| <i>Ressources / Recettes</i> | LFI 2019 | LFR 2019 | Ecart LFI 2019/LFR | | <i>Dépenses / Charges</i> | LFI 2019 | LFR 2019 | Ecart LFI 2019/LFR | |
|-------------------------------------|-----------------|-----------------|---------------------------|--------------|-------------------------------------|-----------------|-----------------|---------------------------|--------------|
| Recettes budgétaires | 2657,44 | 2557,44 | -100,00 | -3,8% | Dettes publiques | 863,17 | 863,17 | 0,00 | 0,0% |
| <i>recettes fiscales</i> | 2534,00 | 2434,00 | -100,00 | -3,9% | <i>intérêts</i> | 273,19 | 273,19 | 0,00 | 0,0% |
| <i>recettes non fiscales</i> | 123,44 | 123,44 | 0,00 | 0,0% | <i>Amortissements</i> | 589,98 | 589,98 | 0,00 | 0,0% |
| Dons budgétaires | 44,17 | 31,40 | -12,77 | -28,9% | Masse salariale | 743,41 | 743,41 | 0,00 | 0,0% |
| Recettes exceptionnelles | 60,98 | 60,98 | 0,00 | 0,0% | Autres dépenses courantes | 896,88 | 911,92 | 15,04 | 1,7% |
| | | | | | <i>biens et services</i> | | | | |
| | | | | | <i>transferts courants</i> | | | | |
| <i>dont PPTÉ IADM</i> | 60,98 | 60,98 | 0,00 | 0,0% | Dépenses capital ress. internes | 643,30 | 693,32 | 50,02 | 7,8% |
| | | | | | <i>Exécutés par l'Etat</i> | | | | |
| | | | | | <i>Transferts en capital</i> | | | | |
| Remboursements prêts et avances | 3,00 | 3,00 | 0,00 | 0,0% | | | | | |
| | | | | | | | | | |
| RESSOURCES INTERNES | 2765,59 | 2652,82 | -112,77 | -4,1% | DEPENSES INTERNES | 3146,76 | 3211,82 | 65,06 | 2,1% |
| <i>Dons en capital</i> | 240,00 | 240,00 | 0,00 | 0,0% | | | | 0,00 | |
| <i>Tirages prêts projets</i> | 550,86 | 400,86 | -150,00 | -27,2% | Dépenses capital ress. externes | 790,86 | 640,86 | -150,00 | -19,0% |
| <i>Emprunts programmes</i> | 65,00 | 294,90 | 229,90 | 353,7% | | | | | |
| <i>Emprunts</i> | 316,17 | 264,10 | -52,07 | -16,5% | | | | | |
| RESSOURCES EXTERNES | 1172,03 | 1199,86 | 27,83 | 2,4% | | | | | |
| RECETTES BUDGET GENERAL | 3937,620 | 3852,680 | -84,940 | -2,2% | DEPENSES BUDGET GENERAL | 3937,62 | 3852,68 | -84,94 | -2,2% |
| | | | | | | | | | |
| <i>Comptes affectation spéciale</i> | 111,95 | 113,75 | 1,80 | 1,6% | <i>Comptes affectation spéciale</i> | 111,95 | 113,75 | 1,80 | |
| <i>Compte de commerce</i> | 0,15 | 0,15 | 0,00 | 0,0% | <i>Compte de commerce</i> | 0,15 | 0,15 | 0,00 | 0,0% |
| <i>Compte de prêts</i> | 20,75 | 20,75 | 0,00 | 0,0% | <i>Compte de prêts</i> | 20,75 | 20,75 | 0,00 | 0,0% |
| <i>Compte d'avances</i> | 0,80 | 0,80 | 0,00 | 0,0% | <i>Compte d'avances</i> | 0,80 | 0,80 | 0,00 | 0,0% |
| <i>Compte de garanties et aval</i> | 0,50 | 0,50 | 0,00 | 0,0% | <i>Compte de garanties et aval</i> | 0,50 | 0,50 | 0,00 | 0,0% |
| Recettes CST | 134,15 | 135,95 | 1,8 | 1,3% | Dépenses CST | 134,15 | 135,95 | 1,80 | 1,3% |
| RESSOURCES LOI DE FINAN | 4071,77 | 3988,63 | -83,14 | -2,0% | HARGES LOI DE FINANCE | 4071,77 | 3988,63 | -83,14 | -2,0% |

Source : DGB, DGPPE

Ainsi, le projet de loi de finances rectificative pour 2019 serait arrêté en ressources et charges à 3 988,63 milliards FCFA contre 4 071,77 milliards FCFA dans la LFI 2019, soit une baisse en valeur absolue de 83,14 milliards FCFA et 2% en valeur relative.

Les ressources internes connaîtraient une baisse de 112,77 milliards FCFA passant de 2 765,59 milliards FCFA à 2 652,82 milliards FCFA et les ressources externes connaîtront une légère hausse de 2,4%.

Pour ce qui concerne les dépenses, par rapport à la LFI 2019, la dette publique et la masse salariale seront maintenues stables tandis que les autres dépenses courantes connaîtront une légère hausse de 1,7%.

S'agissant des dépenses d'investissement, elles baissent de 6,97% par rapport à la LFI.

Relativement à la couverture du besoin de financement de la LFR 2019, l'Etat a décidé d'autoriser la levée de fonds pour un montant total de **1 232,17 milliards FCFA**. Ce montant comprend entre autres, les tirages prêts-projets, les tirages programmes et les autres emprunts.

CHAPITRE III : ORIENTATIONS ET PERSPECTIVES BUDGETAIRES 2020-2022

I. Les orientations budgétaires

Pour une **amélioration de la mobilisation des ressources domestiques**, l'accent sera mis sur la poursuite de la modernisation des administrations fiscale et douanière et le contrôle accru à l'effet d'élargir davantage la base imposable.

Les orientations majeures en vue d'améliorer la mobilisation des recettes au cordon douanier pour les prochaines années portent sur le renforcement des mesures de dédouanement pour une meilleure prise en charge des éléments de la taxation, le renforcement de la surveillance douanière et de la lutte contre la fraude et l'amélioration de la qualité et de l'efficacité du service.

D'abord s'agissant du renforcement des mesures de dédouanement pour une meilleure prise en charge des éléments de la taxation, il sera mis en œuvre des actions appropriées pour une bonne prise en charge des marchandises débarquées, notamment, une surveillance optimale de l'espace portuaire et de ses dépendances.

A cela, s'ajoutent le renforcement des contrôles physiques (à quai ou à domicile) sur les déclarations orientées au circuit rouge, l'élargissement de l'assiette des droits et taxes sur les déclarations du secteur informel et la mise en œuvre d'une stratégie efficace de rationalisation des exonérations.

Ensuite, concernant le renforcement des mesures de surveillance douanière et de lutte contre la fraude, il sera procédé à la consolidation des contrôles sur les régimes économiques et particuliers ainsi que sur les acquits-à-caution afin de lutter contre les déversements frauduleux de marchandises sous douane, de la dématérialisation des procédures de transit afin de permettre un apurement informatique des opérations, des vérifications après dédouanement par une dynamisation des services de surveillance et d'enquête ainsi qu'à un meilleur suivi des paiements des moratoires et de la TVA suspendue.

Enfin, relativement à l'amélioration de la qualité et de l'efficacité du service, l'informatisation des services sera poursuivie par une généralisation de la connexion des unités douanières de l'intérieur du pays au système GAINDE, l'érection des bureaux de l'intérieur en structure de plein exercice dans l'optique d'un dédouanement de proximité et la poursuite de la dématérialisation des procédures avec son extension aux demandes et déclarations provisoires.

En termes de mobilisation des recettes fiscales, l'accent sera mis sur :

- **d'abord**, la maîtrise et l'élargissement de l'assiette en vue de l'équité fiscale portée entre autres par (i) des enquêtes cadastrales ; (ii) la mise en œuvre d'une stratégie de recensement basée sur le numérique ; (iii) la construction d'une base de données de grandes fortunes ; (vi) le développement de renseignement ;(v) le contrôle systématique des bénéficiaires de régime fiscal dérogatoire.
- ensuite, la maîtrise de la créance de l'Etat avec (i) la dématérialisation du suivi des comptes débiteurs dans SIGTAS ; (ii) la systématisation de l'audit périodique des restes à recouvrer ; (iii) l'assistance internationale au recouvrement.
- enfin, la rationalisation des dépenses fiscales assortie des propositions de mesures législatives de suppression ou de recentrage des exonérations et de l'étude d'évaluation de la réforme de l'IR et d'un projet d'ajustement au besoin.

Concernant la stratégie de mobilisation des ressources extérieures, des efforts devront être faits pour lever les conditions suspensives de décaissement des partenaires techniques et financiers. Dans ce cadre, le défi à relever sera d'apporter les diligences nécessaires aux accords et conventions de financement obtenus lors de la réunion du groupe consultatif de Paris de décembre 2018 pour une bonne mise en œuvre du PAP-II du PSE dont les projets requièrent des niveaux de financement élevés.

En matière de **dépenses**, le Gouvernement poursuivra la rationalisation des dépenses à travers une réorientation des marges budgétaires vers les priorités, accompagnée d'une allocation efficiente des ressources au profit des projets d'investissement en cours de finalisation et des projets nouveaux du PAP II du PSE.

Pour la dette, une stratégie d'emprunt prudente qui consiste à recourir à un endettement à moindre coût et risque (voir Stratégie de la Dette à Moyen Terme de 2019 - 2022) a été mise en place.

Cette stratégie est bâtie essentiellement autour des objectifs ci – après :

- la réduction des risques liés à la gestion de la dette notamment le risque de change, de refinancement et de taux ;
- la baisse des coûts d'emprunt et ;
- l'allègement de la pression du service de la dette sur la trésorerie de l'Etat.

Ces objectifs devraient permettre au Sénégal de maintenir un risque de surendettement faible en minimisant les facteurs de vulnérabilité afin de sauvegarder la viabilité de la dette. Ainsi, une attention particulière sera portée sur les conditions d'emprunt, à savoir les taux d'intérêt et les maturités. Les ressources

concessionnelles seront privilégiées autant que possible et les sources de financements commerciaux ne devraient servir que pour des projets à haut niveau de rentabilité.

Les passifs conditionnels qui seraient liés aux garanties ou PPP devront intégrer le champ de la dette pour mieux apprécier le risque de surendettement.

De façon spécifique, pour **les dépenses de personnel**, conformément aux dispositions de l'article 12 de la loi organique relative à la loi de finances, les crédits de personnel seront assortis, par ministère, de plafonds d'autorisation d'emplois rémunérés par l'État. Ce changement de paradigme rend les dépenses de personnel limitatives et implique une nouvelle présentation de ces dernières dans le projet de loi de finances, par catégorie d'emplois et par programme.

Au demeurant, l'orientation sera axée sur :

- le recrutement de profils techniques afin de soutenir la mise en œuvre du PSE;
- le recrutement soutenu au niveau des forces de défense et de sécurité afin de préserver la stabilité et la paix intérieures;
- le maintien de l'apaisement du climat social.

Concernant les **dépenses courantes**, l'option de rationalisation retenue pour les années précédentes sera renforcée, conformément aux orientations déclinées par son Excellence, Monsieur le Président de la République dans son discours d'investiture. Elles concernent entre autres :

- la réduction de la facture locative pour assurer la refondation de la politique immobilière de l'État ;
- la rationalisation des dépenses permanentes avec la mise en œuvre du plan d'actions de réduction des factures d'eau, d'électricité et de téléphone ;
- le suivi rapproché du parc automobile de l'État à l'effet de réduire les acquisitions de véhicules ;
- le lancement d'une étude sur la possibilité de remplacer les dotations budgétaires en carburant, entretien et réparation de véhicules par des indemnités compensatrices.

Relativement à l'investissement, le choix sera porté sur une meilleure sélection des projets d'investissement pour une amélioration de l'efficacité et de l'efficience de la dépense publique.

Au titre des réformes budgétaires, l'année 2020 va constituer un tournant décisif dans la gestion des finances publiques de notre pays en ce sens qu'elle va coïncider avec le basculement du budget de « moyens » en mode « budget programmes » dès le 1er janvier 2020. Pour rappel, la réforme du cadre harmonisé des finances publiques dans la zone UEMOA vise deux (02) objectifs fondamentaux, à savoir : (i)

l'amélioration de l'efficacité de l'action publique pour le bénéfice de tous (citoyens, usagers, et contribuables) (ii) et l'instauration d'une véritable transparence dans la gestion publique.

Ce basculement sera effectif aussi bien dans le système d'information que dans le domaine fonctionnel. Dans la programmation, toutes les catégories de dépenses seront concernées. Toutefois, dans l'exécution, les dépenses de personnel et celles sur ressources extérieures seront centralisées en attendant la prise de décisions idoines.

Ainsi, la loi de finances sera élaborée et votée sous ce format, accompagnée des Documents de Programmation pluriannuelle des Dépenses (DPPD) et Projets annuels de Performance (PAP) de tous les ministères et institutions.

Désormais, le vote du budget se fera par programme géré par un Responsable de programme (Rprog), nouvel acteur, placé sous la responsabilité du Ministre de tutelle. Il aura en charge l'élaboration de la stratégie du programme à travers le Projet annuel de Performance (PAP), la mise en œuvre et la reddition par l'élaboration d'un Rapport annuel de Performance (RAP) transmis à la Cour des Comptes.

Pour opérationnaliser les orientations annoncées, le Gouvernement concentrera ses efforts sur :

➤ **la jeunesse :**

« une jeunesse, vibrante et créative, qui incarne l'espoir et la force vitale de la nation sénégalaise », comme l'a si bien qualifié, son Excellence, le Président de la République lors de son discours d'investiture du 2 avril 2019, occupera le premier rang des priorités du Gouvernement.

Pour concrétiser cette volonté, la politique de la jeunesse sera orientée vers l'emploi et l'employabilité des jeunes. Egalement, du côté du système éducatif, les réformes doivent aller dans le sens d'ouvrir davantage de possibilités à la formation professionnelle.

A travers les politiques publiques portées par les ministères en charge de la jeunesse, du travail, de l'éducation, de l'emploi et de la formation professionnelle, les stratégies déclinées ci-après à travers les programmes budgétaires, mettront en exergue, les voies et moyens à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs assignés. Il s'agit :

- de la promotion socioéconomique des jeunes ;
- de la protection sociale des jeunes et gestion de leur groupement ;

- du développement des offres de formation professionnelle et technique ;
- du développement de l'apprentissage et de l'artisanat ;
- de la promotion de l'emploi.

Quant à l'accompagnement, les interventions de la DER et du FONGIP seront mieux orientées vers les jeunes créateurs de start ups et les porteurs de projets.

➤ **les femmes et les filles**

Au deuxième rang des priorités se dessinent **les politiques publiques en faveur des femmes et des filles**, en vue de développer leur potentiel et d'assurer leur autonomie économique.

Dans ce cadre, toutes les initiatives de soutien à l'amélioration de la condition féminine seront maintenues et renforcées.

A cet effet, la mise en œuvre se fera à travers les programmes budgétaires déclinés ainsi qu'il suit :

- autonomie économique des femmes ;
- développement social et lutte contre la pauvreté ;
- famille et genre.

Il s'agira de libérer tous les talents des jeunes et des femmes et doper le potentiel de l'entrepreneuriat national afin de l'accompagner davantage dans la société collaborative qui s'annonce.

➤ **La propreté, l'hygiène publique et la lutte contre les encombrements**

Au troisième point des priorités se trouvent ***l'amélioration du cadre de vie, la promotion d'un habitat décent pour tous et la sauvegarde de l'environnement***. L'objectif visé est de faire du Sénégal, un pays avec « zéro déchet » corrélé à un cadre de vie décent.

Pour ce faire, des mesures urgentes sont en train d'être prises pour mettre fin à l'encombrement urbain, à l'insalubrité, aux occupations illégales de l'espace public et aux constructions anarchiques dans des zones inondables.

Concernant l'habitat, un ambitieux programme de construction de 100 000 logements sociaux sur cinq (5) ans sera mis en place afin que chaque famille sénégalaise, quels que soient ses revenus, puisse accéder à un logement décent, à un coût accessible.

Quant à la protection de ***l'environnement***, qui reste toujours un défi majeur, une vaste campagne de reboisement et une lutte plus ferme contre la déforestation et la spéculation foncière autour des zones humides et celles à vocation agricole, notamment les Niayes seront entamées grâce au **PSE vert**.

La mise en œuvre de ces programmes budgétaires listés ci-dessous viendra en complément pour concrétiser les choix opérés par son excellence, le Président de la République.

- Lutte contre les pollutions, nuisances et les effets néfastes des changements climatiques ;
- Conservation de la biodiversité et gestion des aires protégées ;
- Lutte contre la déforestation et la dégradation des terres ;
- Amélioration du cadre de vie ;
- Habitat et construction d'édifices publics ;
- Gestion et aménagement urbain ;

➤ la réforme de l'administration

Enfin, la réforme de l'administration est la quatrième priorité que le Gouvernement compte mettre en œuvre pour soutenir les efforts vers l'émergence et le développement.

Cette réforme de l'Administration devra permettre d'assurer la stabilité et la continuité du service public, au-delà des changements de gouvernements et de régimes, face à une demande sociale plus exigeante et plus diversifiée.

Face à la routine, à la lenteur injustifiée de certaines procédures et des nombreuses formalités, toutes les actions de l'Etat seront exécutées en mode *fast track*, grâce à une réforme en profondeur, visant à simplifier et rationaliser les structures étatiques, réviser les textes et dématérialiser davantage les procédures administratives.

Il nous faut faire une cure de jouvence à notre Administration, qui doit être renouvelée, performante et mieux adaptée aux exigences de performance, de célérité en matière de délivrance de services de qualité aux usagers.

II. Perspectives budgétaires sur la période 2020-2022

Les ressources et les charges budgétaires sur la période 2020-2022 sont projetées à 13 114,95 milliards FCFA contre 12 762,3 milliards FCFA prévues sur la période 2019-2021. Elles auront ainsi augmenté d'environ 325,65 milliards FCFA en valeur absolue et 2,76% en valeur relative.

A moyen terme sur la période 2021-2022, les recettes devraient maintenir une tendance haussière avec un taux moyen de progression de 18,5%. Cette dynamique devrait bénéficier, entre autres, de la poursuite du renforcement de l'assiette fiscale élargie avec la prise en compte de nouvelles niches fiscales (revenus fonciers, environnement, fiscalité internationale), la réduction drastique des exonérations fiscales dont la portée sociale n'est pas avérée ainsi que la modernisation des services (télé-déclaration, télépaiement et interconnexion). Dès

2022, la mobilisation des recettes devrait également bénéficier du relèvement significatif de la demande avec le déroulement des jeux olympiques de la jeunesse et des effets induits de l'industrie pétrolière et gazière.

Relativement aux comptes spéciaux du Trésor, les ressources connaissent une légère hausse d'un montant de 300 millions FCFA provenant des accords de pêche avec l'Union européenne et destiné au compte d'affectation spéciale « Caisse d'Encouragement à la Pêche et aux industries annexes (CEPIA) ».

Quant aux dépenses du budget général, elles sont programmées en 2020 à 3 627,7 milliards FCFA. Les dépenses de personnel et les charges d'intérêt sur la dette sont projetées respectivement à 817,7 milliards et 365 milliards FCFA, soit en hausse respective de 10% et 33,6% par rapport à 2019.

Les autres dépenses de fonctionnement, attendues en hausse de 5,7% pour se situer à 947,8 milliards FCFA, se composeraient de dépenses en fournitures et entretien pour 344,5 milliards et des transferts et subventions pour 603,3 milliards FCFA. Les investissements devraient ressortir à 1 497,1 milliards de FCFA dont 735,5 milliards FCFA sur ressources internes et 761,6 milliards FCFA sur ressources externes. Ils s'inscriraient ainsi en hausse de 10,96% comparativement au montant révisé de 2019.

Sur le moyen terme, les dépenses publiques, devraient continuer de s'exécuter en cohérence avec la stratégie de rationalisation des charges de fonctionnement et de renforcement des investissements. Globalement, les dépenses devraient progresser de 11,2% en 2020. Ainsi, le poids des dépenses par rapport au PIB ressortirait en hausse, passant de 22,9% en moyenne sur 2016-2018 à 23,2% sur la période 2020-2022.

Cette accélération des dépenses serait induite par le renforcement des investissements de la phase II du PSE, le renforcement des infrastructures et les chantiers de l'industrie pétrolière. La part des dépenses d'investissement au PIB atteindraient ainsi le taux de 9,7% du PIB sur la période 2020-2022 contre 8,8% de PIB sur la période antérieure (2016-2018).

Tableau 9 : tableau d'équilibre (milliards FCFA)

| <i>RUBRIQUES</i> | 2020 | 2021 | 2022 |
|--|----------------|----------------|----------------|
| I. BUDGET GENERAL | | | |
| <i>recettes fiscales</i> | 2705,0 | 3220,7 | 3762,1 |
| <i>recettes non fiscales</i> | 124,0 | 129,9 | 144,9 |
| <i>FSE</i> | 30,0 | 35,0 | 35,0 |
| Total recettes internes | 2 859,0 | 3 385,6 | 3 942,0 |
| <i>Tirages sur Dons en capital (projet)</i> | 260,5 | 283,7 | 303,5 |
| <i>Dons budgétaires</i> | 33,0 | 34,5 | 36,0 |
| Total recettes externes | 293,5 | 318,2 | 339,5 |
| RECETTES BUDGET GENERAL | 3152,5 | 3703,8 | 4281,5 |
| RECETTES CST | | | |
| <i>Comptes affectation spéciale</i> | 112,25 | 112,25 | 112,25 |
| <i>Compte de commerce</i> | 0,15 | 0,15 | 0,15 |
| <i>Compte de prêts</i> | 20,75 | 20,75 | 20,75 |
| <i>Compte d'avances</i> | 0,8 | 0,8 | 0,8 |
| <i>Compte de garanties et aval</i> | 0,5 | 0,5 | 0,5 |
| RECETTES CST | 134,5 | 134,5 | 134,5 |
| TOTAL RECETTES LOI DE FINANCES | 3286,95 | 3838,25 | 4415,95 |
| <i>Intérêts de la dette</i> | 365,00 | 403,20 | 448,80 |
| <i>Dépenses de personnel</i> | 817,70 | 887,90 | 1012,20 |
| <i>Acquisitions de biens et services et transferts</i> | 947,90 | 1061,20 | 1171,00 |
| <i>Acquisitions de biens et services</i> | 344,60 | 376,10 | 394,90 |
| <i>transferts courants</i> | 603,30 | 685,10 | 776,10 |
| Total dépenses courantes | 2130,60 | 2352,30 | 2632,00 |
| Dépenses capital sur ress. internes | 735,50 | 959,60 | 1196,90 |
| <i>Investissements Exécutés par l'Etat</i> | | | |
| <i>Transferts en capital</i> | | | |
| Investissements sur ressources externes | 761,60 | 900,00 | 1043,10 |
| Total dépenses d'investissement | 1497,10 | 1859,60 | 2240,00 |
| DEPENSES BUDGET GENERAL | 3627,70 | 4211,90 | 4872,00 |
| <i>Comptes affectation spéciale</i> | 112,25 | 112,25 | 112,25 |
| <i>Compte de commerce</i> | 0,15 | 0,15 | 0,15 |
| <i>Compte de prêts</i> | 20,75 | 20,75 | 20,75 |
| <i>Compte d'avances</i> | 0,8 | 0,8 | 0,8 |
| <i>Compte de garanties et aval</i> | 0,5 | 0,5 | 0,5 |
| DEPENSES CST | 134,5 | 134,5 | 134,5 |
| TOTAL DEPENSES LOI DE FINANCES | 3762,15 | 4346,35 | 5006,45 |
| Déficit (Besoin de financement) | -475,20 | -508,10 | -590,50 |

| RUBRIQUES | 2020 | 2021 | 2022 |
|--|---------------|---------------|---------------|
| II. FINANCEMENT DU DEFICIT | | | |
| Tirages | | | |
| <i>Emprunts projets</i> | 501,1 | 616,3 | 739,6 |
| <i>emprunts programmes</i> | 100 | 105 | 107 |
| <i>Remboursements prêts retrocédés</i> | 10 | 10 | 10 |
| <i>Numéraires et dépôts</i> | 0 | 0 | 0 |
| <i>Autres emprunts</i> | 380,3 | 472,2 | 262,6 |
| Total tirages | 991,4 | 1203,5 | 1119,2 |
| Remboursements | | | 2 |
| <i>Amortissement de la dette</i> | 506,2 | 685,4 | 518,7 |
| <i>Opérations sur les comptes de dépôt</i> | | | |
| <i>Prêts retrocédés</i> | 10 | 10 | 10 |
| Total remboursement | 516,20 | 695,40 | 528,70 |
| Financement | 475,20 | 508,1 | 590,5 |

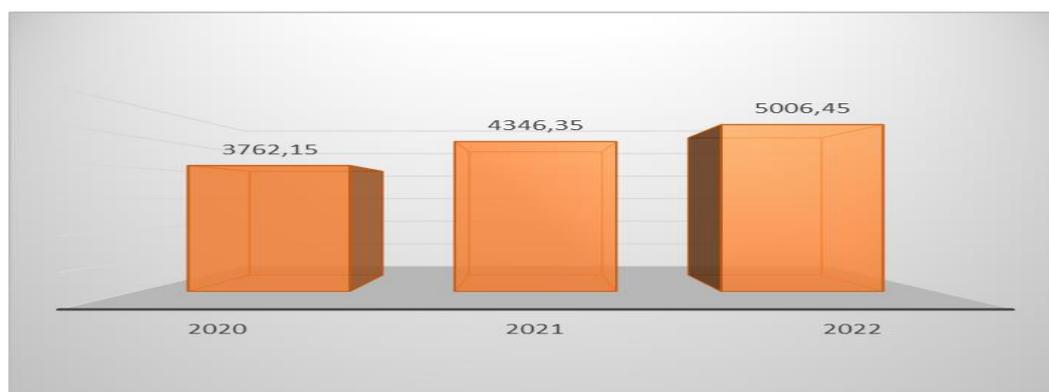
Sources : DGPPE, DGCPT, DGB

Au regard du tableau ci-dessus, les ressources et les charges du projet de loi de finances initiale 2020 sont de 4 068,95 milliards FCFA.

II.1 Poursuite de la politique de mobilisation efficiente des ressources

Les ressources budgétaires de l'Etat sur la période 2020-2022 sont présentées annuellement dans le graphique ci-dessous :

Graphique 3 : évolution des ressources budgétaires 2020-2022 (milliards FCFA)



Elles se décomposent en :

- recettes fiscales pour un montant de 9 687,7 milliards FCFA contre 7 980 milliards FCFA sur la période 2019-2021, soit une hausse de 1 707,7 milliards FCFA en valeur absolue et 21,4% en valeur relative ;

- recettes non fiscales pour un montant de 398,9 milliards FCFA contre 389,6 milliards FCFA sur la période du DPBEP précédent, soit une variation à la hausse de 9,3 milliards FCFA en valeur absolue et 2,38 % en valeur relative ;
- dons budgétaires pour 103,4 milliards FCFA contre 139,2 milliards FCFA sur la période triennale 2019-2021, soit une baisse de 35,8 milliards FCFA en valeur absolue et 25,7% en valeur relative par rapport au DPBEP précédent. Cette baisse se justifie par l'arrivée à terme de certains appuis budgétaires ;
- les ressources extérieures destinées au financement de l'investissement pour un montant de 2 704,72 milliards FCFA comparées à la période triennale précédente, connaissent un léger recul.

Pour 2020, les recettes du budget général se situeraient à 3 152,5 milliards FCFA contre 2 828,8 milliards FCFA en 2019 ; soit une hausse de 323,7 milliards FCFA en valeur absolue et 11,44% en valeur relative. Cette situation se justifie en partie par une hausse des recettes fiscales.

Concernant les ressources des comptes spéciaux du Trésor, les prévisions ont été légèrement revues et sont arrêtées à 134,5 milliards FCFA.

Graphique 4 : répartition des ressources sur la période 2020-2022



Source : DGB

II.2. Poursuite de la politique de maîtrise des dépenses

Les dépenses sont évaluées sur la période 2020-2022 à 13 114,95 milliards FCFA. Elles comprennent :

- le service de la dette, y compris les intérêts pour 2 431 milliards FCFA ;
- les dépenses de personnel pour 2 717,80 milliards FCFA contre 2 410,3 milliards FCFA, soit une hausse de 12,76% comparativement à la période 2019-2021;
- les autres dépenses courantes pour 3 180,10 milliards contre 2 785,8 milliards FCFA, soit une hausse de 394,2 en valeur absolue et 14,15 en valeur relative ;

- les dépenses en capital sur ressources internes et externes pour 5 596,8 milliards FCFA contre 4 692,8 milliards FCFA, soit une hausse de 904 milliards FCFA en valeur absolue et 19,26% en valeur relative.

Le maintien d'une trajectoire d'assainissement budgétaire nécessite une maîtrise des dépenses liées à la dette.

Les mesures à prendre pour une meilleure gestion du service de la dette publique consisteraient ainsi à :

- poursuivre les efforts d'élargissement de la couverture de la dette du secteur public et de mettre en œuvre des mesures d'atténuation des risques liés aux passifs conditionnels;
- restreindre l'utilisation des emprunts non concessionnels au financement de projets rentables porteurs de croissance;
- maintenir une trajectoire d'endettement déterminée sur la base d'objectifs plafonds quantitatifs de niveau et de structure visant à préserver les marges de viabilité et de soutenabilité et le cas échéant, mettre en œuvre toutes mesures nécessaires permettant un rétablissement, au plus tard sur une base annuelle, de la tendance initialement projetée ;
- examiner les possibilités de gestion active de passif permettant de réduire les risques de refinancement notamment pour les eurobonds ;
- reprofiler le service de la dette par un lissage de la charge compatible avec les contraintes de soutenabilité des finances publiques.

Par ailleurs, le tableau ci-dessous présente le service de la dette publique au titre de la période 2020 – 2022 estimé provisoirement à 2 431,02 milliards de francs CFA

Tableau 10 : service de la dette publique

| Types de dette/Années | 2020 | | | 2021 | | | 2022 | | | TOTAL |
|-------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|----------------|
| | P | I & C | T | P | I & C | T | P | I & C | T | |
| Dette intérieure | 175,7 | 34,2 | 209,8 | 129,9 | 20,3 | 150,2 | 92,2 | 16,1 | 108,3 | 468,3 |
| Dette extérieure | 330,5 | 235,4 | 565,9 | 555,5 | 216,2 | 771,7 | 426,5 | 198,6 | 625,1 | 1 962,7 |
| dont PPTE/IADM | 55,5 | 8,0 | 63,6 | 55,8 | 7,4 | 63,2 | 54,6 | 6,9 | 61,5 | 188,3 |
| TOTAL | 506,2 | 269,5 | 775,7 | 685,4 | 236,6 | 921,9 | 518,7 | 214,7 | 733,4 | 2 431,0 |

Source : DGCPT

P : principal, I & C : intérêts et commissions

En matière de **dépenses de personnel**, la rationalisation entamée se poursuivra au niveau des dépenses de prise en charge de la santé des agents de l'Etat et des membres de leur famille mais également, dans la gestion efficace et efficiente de la masse salariale. Ainsi, le ratio masse salariale sur recettes fiscales devrait rester en deçà du plafond communautaire. Sur la période triennale, les dépenses de personnel sont arrêtées à 2 717,8 milliards FCFA et réparties comme suit :

- 2020 : 817,7 milliards FCFA ;
- 2021 : 887,9 milliards FCFA ;
- 2022 : 1012,2 milliards FCFA.

Pour les autres dépenses courantes, la politique de rationalisation des dépenses de fonctionnement entamée depuis 2012 sera maintenue sur la période avec l'option prise par le Président de la République de rationaliser les dépenses de l'Etat par une réduction du train de vie de l'Etat. Sur la période, les autres dépenses courantes se situeraient à 3 180 milliards FCFA, ainsi réparties :

- 2020 : 947,8 milliards FCFA ;
- 2021 : 1 061,2 milliards FCFA ;
- 2022 : 1 171 milliards FCFA.

Pour l'**investissement**, les prévisions triennales sont arrêtées à **5 596,8 milliards FCFA**.

La programmation pluriannuelle **2020-2022** des investissements publics s'inscrit dans le cadre de l'accélération de la mise en œuvre de la stratégie décennale du Plan Sénégal Emergent (PSE) dont l'ambition est « **un Sénégal émergent en 2035 avec une société solidaire dans un Etat de droit** ». Cette stratégie est opérationnalisée dans sa 2^{ème} phase par le Plan d'Actions Prioritaires (PAP) quinquennal (2019-2023).

Comparé à la période précédente, le volume des investissements enregistre une hausse de **904 milliards FCFA** en valeur absolue et **19,26%** en valeur relative. Cette augmentation s'explique principalement par l'envergure des projets et programmes dont l'Etat a retenu la mise en œuvre, avec l'appui de ses Partenaires Techniques et Financiers dans le cadre de la phase II du PSE.

La répartition de ces prévisions d'investissement, en milliards FCFA par axe stratégique du PSE se présente comme suit :

Tableau 11 : répartition des prévisions par axe du PSE

| Axes Stratégiques | prévisions 2020 | Prévisions 2021 | Prévisions 2022 | Total 2020-2022 | Part (%) |
|--|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-------------|
| Axe 1 : Transformation structurelle de l'économie et croissance | 1209,1 | 1108,8 | 984,2 | 3302,1 | 59% |
| Axe 2 : Capital humain, Protection sociale et Développement durable | 623,5 | 615,1 | 440,5 | 1679,0 | 30% |
| Axe 3 : Gouvernance, Institutions, Paix et Sécurité | 313,3 | 302,4 | 180,7 | 615,6 | 11% |
| TOTAL GENERAL | 2 146 | 2 026 | 1 605 | 5 597 | 100% |

Source : DGB/MFB

L'axe 1 « transformation structurelle de l'économie et croissance »

concentre une part importante de l'ensemble des investissements programmés sur la période, soit **59%**, contre 64% l'année précédente. Cette situation s'explique par l'arrivée à terme, en 2020, de nombreux projets et programmes qui, jusque-là, concentraient la plupart des investissements au niveau de cet axe : c'est le cas du Train Express Régional (TER), des autoroutes AIBD- Mbour -Thiès et Thiès -Touba. A cela, s'ajoute le changement d'option de l'autorité à propos de la mise en œuvre de nouveaux projets de cet axe, notamment routiers et autoroutiers qui ont vu leur début de démarrage différé à la faveur de la prise en charge de projets à caractère social et sécuritaire.

L'axe 2 « capital humain, protection sociale et développement durable »

qui représente une proportion de **30%** des investissements publics sur la période, a connu une évolution en enregistrant une forte progression de 9 points de pourcentage. Cette situation résulte des nouvelles orientations de l'Autorité à accorder une place de choix aux sous-secteurs de la jeunesse, de la promotion féminine, de l'hygiène publique et de la propreté dans ses politiques publiques tout en incluant le renforcement de l'offre d'infrastructures et de services sociaux, la protection sociale et l'autonomisation des groupes vulnérables en vue d'offrir de meilleures conditions de vie aux populations.

L'axe 3 « gouvernance, institutions, paix et sécurité » qui doit recevoir **11%** des prévisions d'investissements, a ainsi connu une baisse de 4 points de pourcentage. Cette baisse n'anéantit en rien la volonté de l'Etat, de mieux prendre en compte dans ses nouvelles priorités, la sécurité surtout au niveau de la sous-région, la lutte contre la spéculation foncière et la réforme de l'Administration publique.

Par source, les prévisions triennales d'investissement proviennent de :

- Ressources internes pour un montant de **2 892 milliards F CFA**, soit 51,67% ;
- Ressources extérieures pour un montant de **2 704,7 milliards F CFA**, soit 48,33% ;

A cela s'ajoutent les ressources provenant du privé pour un montant de **48,6 milliards F CFA**.

Cette part importante des ressources extérieures ne signifie pas, pour autant, la baisse des efforts consentis par l'Etat, au plan interne, pour accroître ses propres capacités de financement. Elle résulte plutôt de la mise en œuvre du PSE qui bénéficie d'une confiance agissante de la communauté des partenaires techniques et financiers comme l'atteste le nombre important de conventions de financement signées depuis 2012. La dernière illustration remonte au mois de décembre 2018, dans le cadre de la réunion du Groupe Consultatif pour le Sénégal consacrée au

financement de la deuxième phase du PSE et dont la concrétisation se poursuit, avec un niveau appréciable d'engagements financiers de la part de la communauté des partenaires.

III. Analyse des risques budgétaires

Les risques budgétaires constituent des facteurs dont la survenance éventuelle pourrait perturber ou menacer l'atteinte des cibles macro-budgétaires et, partant, compromettre le succès attendu du Plan Sénégal Emergent. L'objectif de cette partie est de présenter les principaux risques budgétaires classés en deux grands groupes :

- les risques macroéconomiques ;
- les risques budgétaires spécifiques.

Aussi, est-il nécessaire de mettre en place des mesures de suivi et d'atténuation des impacts négatifs qu'ils pourraient occasionner en cours d'exécution budgétaire.

1. les risques macroéconomiques

Des chocs consécutifs à des fluctuations défavorables des cours du baril de pétrole ont déjà conduit à des manques à gagner sur les recettes fiscales à la suite du maintien du prix à la pompe.

Ces écarts négatifs en cours d'exécution entraînent obligatoirement des ajustements à la baisse des dépenses d'investissement ou à des blocages du système intégré de gestion des finances publiques en guise de régulation budgétaire.

En effet, sur la période 2016-2019, l'impact budgétaire sur les dépenses de l'Etat pour couvrir les compensations tarifaires et les pertes commerciales sont estimées à plus 400 milliards FCFA.

Pour les perspectives 2020-2022, si l'ajustement des prix à la pompe n'est pas effectif, il faudra s'attendre aussi bien à des moins-values de recettes qu'à des allocations nouvelles à titre de compensation aux pétroliers.

Par ailleurs, en matière de mobilisation des recettes, le premier facteur de risque réside dans l'absence de maîtrise du gel d'importation de certains produits, tributaire de la production agricole et du potentiel de production de certaines entreprises.

Les produits porteurs de recettes et souvent objet de gel d'importation sont pour l'essentiel le sucre, les huiles végétales, les oignons, la pomme de terre et le riz.

Un autre facteur de risque porte sur l'absence de maîtrise de la contribution des recettes pétrolières. En effet, lorsque la contribution du Fonds de Soutien à l'Energie au titre des droits de porte et de la TVA à l'importation pour les

approvisionnements de SENELEC ne fait pas défaut, les recettes pétrolières se comportent bien.

A défaut, quand il y a des arriérés de paiement ou dans l'hypothèse d'une convention de dettes croisée, l'Etat perd 25% du potentiel des recettes pétrolières.

En dernier lieu, les certificats de détaxe constituent un obstacle non maîtrisable à la mobilisation optimale des recettes.

D'autres facteurs de risque comme les fluctuations des taux de changes et celles des prix internationaux sont aussi à souligner.

En effet, l'évolution des taux de change a un impact direct sur la dette publique extérieure si l'on sait que la part du dollars US dans le stock est de 48% en 2018 contre 32% pour l'euro. Par ailleurs, les interventions du Sénégal sur le marché financier international ont accentué l'exposition aux risques de change et de taux d'intérêts.

Pour mitiger l'impact de ces risques, des études sont menées pour une couverture de change de la dette exposée.

2. les risques budgétaires spécifiques

Au-delà des risques macroéconomiques, d'autres risques plus spécifiques qui sont des obligations financières que l'Etat pourrait être amené à supporter, conditionnellement à la réalisation d'événement incertain tels que :

- **les catastrophes naturelles** (pluies diluviennes ou sécheresse) qui peuvent engager le concours de l'Etat afin de soutenir les populations en difficulté : l'agriculture au Sénégal reste tributaire de la pluviométrie. Toutefois, des dispositifs pour amoindrir leur impact sont prévus à travers l'allocation de crédits pour les fonds des éleveurs, les aides et secours, la reconstruction du stock de sécurité alimentaire, ...
- **les risques liés aux passifs éventuels de l'Etat** (garanties, lettres de couverture budgétaire...) ;
- **les risques liés aux dépenses de personnel** pourraient s'articuler autour de la mise en œuvre des recommandations issues des travaux relatifs à l'étude sur le système de rémunération. En effet l'incidence financière de ces conclusions pourrait impacter de manière significative le niveau de la masse salariale de même que l'octroi en cours d'année budgétaire d'indemnités ou de primes non prévues. Aussi, toute mesure à incidence financière qui surviendrait en cours d'année et non programmée dans le Loi de finances initiale devra être différée en année n+1.
- **les risques liés à la viabilité financière du FNR** : l'équilibre financier du FNR demeure fortement menacé par un certain nombre de facteurs qualifiés d

endogène tel que l'allongement de l'espérance de vie des retraités et d'exogène comme la générosité du système. Ces risques appellent un changement de paradigme qui devra consacrer à la lumière de l'axe II du PSE qui consacre l'augmentation de la capacité contributive des affiliés et la modernisation des stratégies de financement qui, pour être opérant, requièrent des réformes au plan paramétrique, systémique et institutionnel.

- **les risques liés aux entreprises publiques**, ils s'articulent autour de :

- **l'endettement des entreprises et des organismes publics autonomes :**

L'encours global de la dette des entreprises publiques et des organismes publics autonomes est arrêté est de 974 237 760 255 FCFA à la date du 31 décembre 2018. Il s'établit à 1 285 608 694 713 FCFA au terme du premier trimestre 2019. Le montant des garanties accordées par le gouvernement du Sénégal ressort à 620 887 404 806 francs CFA à la date du 31 mars 2019.

- **Les engagements financiers de l'Etat au titre des contrats de performance :**

Les engagements financiers de l'Etat au titre des vingt (20) contrats de performance couvrant la période 2017-2019 s'élèvent globalement à 308 838 109 725 FCFA. Ils sont constitués de transferts en capital à hauteur de 212 074 267 75 FCFA et de subventions de fonctionnement arrêtées à 96 763 842 000 FCFA.

- Sur la période 2020-2022, les engagements financiers de l'Etat (sur ressources internes et externes) auprès de vingt-quatre (24) entités devant signer des contrats de performances s'élèvent à 508 923 195 890 FCFA.

CHAPITRE IV : SITUATION FINANCIERE DES ORGANISMES PUBLICS

I. Situation de la gestion des finances locales

Les difficultés liées à la mise en œuvre de la réforme sur la Contribution économique locale (CEL), n'ont pas permis aux finances locales d'accroître leurs ressources par rapport à l'exécution des budgets de la gestion 2018 marquant ainsi un recul de 17,4 milliards FCFA en valeur absolue et 11,22 % en valeur relative.

Cette baisse s'explique par l'absence de textes législatifs et réglementaires qui doivent encadrer la répartition de la Contribution économique locale assise sur la valeur ajoutée (CEL/VA), mais aussi son affectation au niveau des territoires partagés entre la ville et les communes.

Ainsi, la patente, principale source de revenus des communes en 2017 a été supprimée et remplacée par la CEL dont les montants sont consignés dans des comptes d'imputation provisoire en attente de répartition aux communes bénéficiaires.

Cette situation oblige ainsi les collectivités territoriales à solliciter des avances de trésorerie pour couvrir les dépenses incompressibles.

Aussi, urge-t-il pour l'État de diligenter les textes permettant la répartition des produits de la Contribution économique locale.

I.1. L'exécution des dépenses en 2018

Arrêtées à 108 680 638 080 FCFA en 2018, les dépenses des collectivités territoriales ont connu une baisse, par rapport à 2017, de 10,15 % en valeur relative et 13,1 milliards FCFA en valeur absolue.

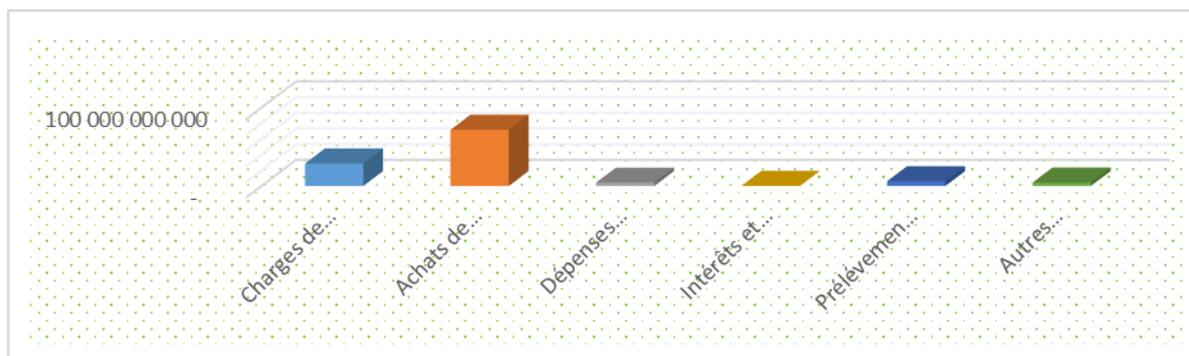
Elles se répartissent entre les dépenses de fonctionnement pour un montant de 87,1 milliards FCFA (73,92 %) et les dépenses d'investissement pour un montant de 28,6 milliards FCFA (24,25 %). Ces dépenses d'investissement ont connu une baisse de 3,1 milliards FCFA, soit un repli de 9,09 %.

Quant au paiement des charges de la dette, il enregistre une baisse de près de 59% par rapport à la gestion 2017.

Pour les dépenses liées au personnel, elles connaissent un recul de 3,17 milliards FCFA et perdent ainsi 9,9 % sur un an.

Pour l'autofinancement, il a connu un recul de près de 59% par rapport à la gestion 2017 avec 15,01 milliards FCFA contre 6,1 milliards FCFA. Cet autofinancement essentiellement réalisé par la ville de Dakar est destiné au remboursement du service de la dette.

Graphique 5 : répartition des dépenses de fonctionnement en 2018



Source : DGCPT/MFB

La part des investissements dans l'exécution des budgets des collectivités territoriales a chuté de 5,3 milliards FCFA, soit 15,65 % par rapport à la gestion 2017, passant ainsi, de 33,90 milliards FCFA à 28,58 milliards FCFA.

Les dépenses dans le secteur de la voirie ont connu une baisse, passant de 13,7 milliards FCFA en 2017 à 7,05 milliards FCFA en 2018.

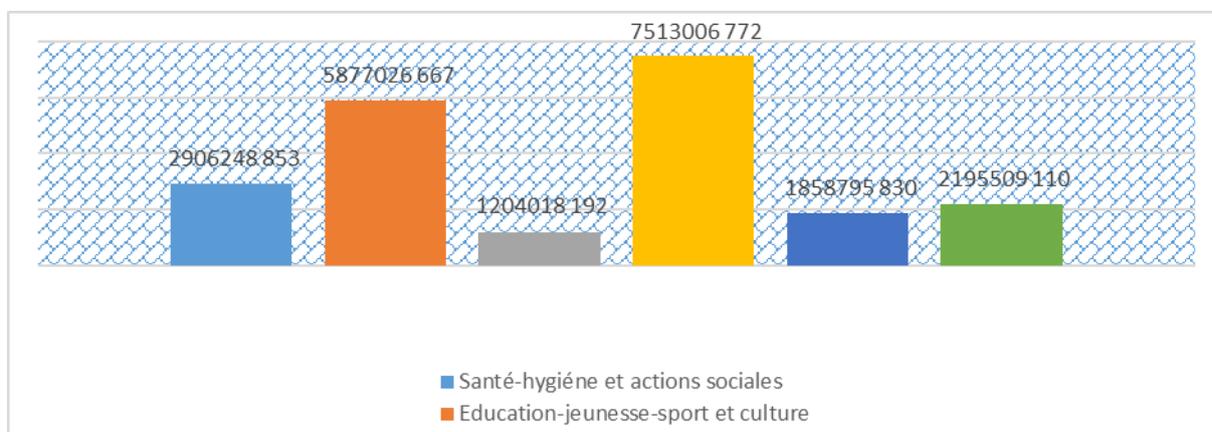
Par rapport à la gestion 2017, les résultats enregistrés en 2018 dans les secteurs de l'éducation, de la jeunesse et du sport, sont en nette progression.

Par contre, le remboursement du service de la dette est passé de 4,15 milliards FCFA en 2017 à 1,8 milliards FCFA en 2018 soit une baisse de 55,19 % en valeur relative.

Pour ce qui est des dépenses du secteur marchand, elles connaissent un repli de 25,76 % par rapport à l'année 2017, passant de 1,6 milliard FCFA en 2017 à 1,20 milliards FCFA en 2018.

Enfin, les autres dépenses ont connu une augmentation spectaculaire passant ainsi de 820 millions FCFA en 2017 à 2,19 milliards FCFA pour 2018, soit une hausse de 167% en valeur relative.

Graphique 6 : répartition des dépenses d'investissement en 2018



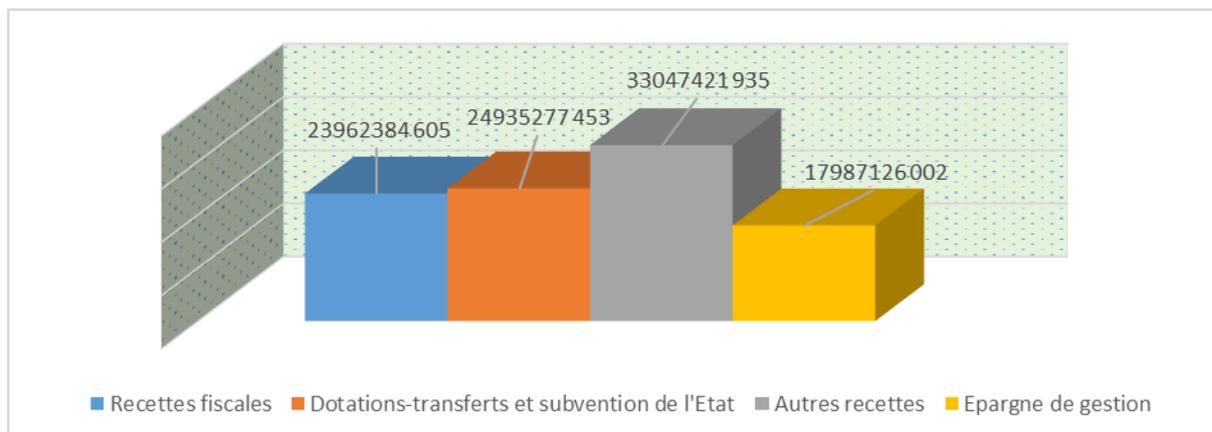
Source : DGCPT/MFB

I.2. La mobilisation des recettes en 2018

Les ressources des collectivités territoriales ont connu une régression en 2018, passant de 158,65 milliards FCFA en 2017 à 141,5 milliards FCFA, soit une baisse de 17,04% en valeur relative.

Les recettes de fonctionnement qui représentent 79,59 % des recettes totales, se chiffrent à 99,9 milliards FCFA, soit une augmentation de 1% en valeur relative par rapport à la gestion précédente.

Graphique 7: répartition des recettes de fonctionnement en 2018

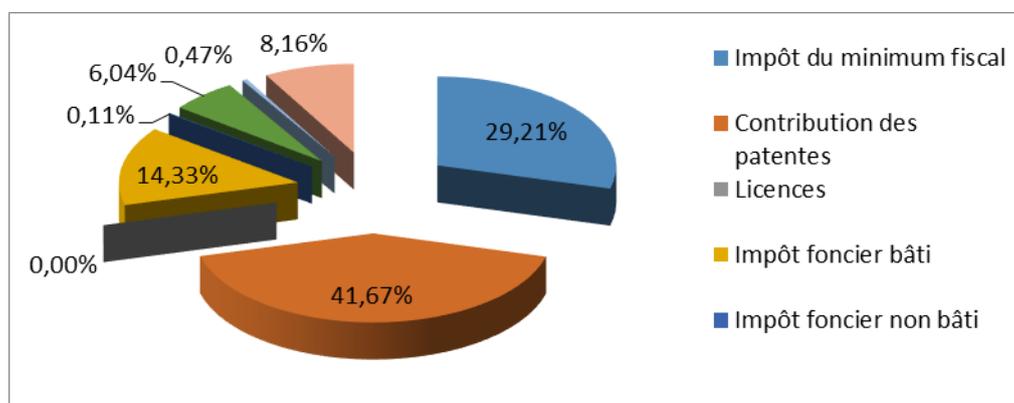


Source : DGCPT/MFB

Avec 23,96 milliards FCFA, les recettes fiscales représentent près de 23,98 % des recettes de fonctionnement.

Elles sont pour l'essentiel concentrées au niveau des grandes agglomérations et les communes dites de « moyenne taille ». Ce bloc de recettes fiscales, comme le montre le graphique suivant, comporte aussi des niveaux de recouvrements variés qu'il convient d'analyser dans le détail.

Graphique 8 : répartition des recettes fiscales en 2018



Source : DGCPT/MFB

La contribution des patentes qui se poursuit à titre de régularisation, avec un recouvrement de 10,87 milliards FCFA, a connu une baisse significative de plus 50

% par rapport à la gestion 2017 où la patente enregistrait 24,84 milliards FCFA. Néanmoins, elle occupe le 1^{er} rang dans la catégorie des recettes fiscales.

L'impôt sur le minimum fiscal a connu une hausse substantielle avec 7,62 milliards FCFA, représentant ainsi 29,21 % des recettes fiscales, contre 4,14 milliards FCFA pour 2017, soit une augmentation de 14,11 %.

Le recouvrement de l'impôt sur le foncier bâti est passé de 949 millions FCFA en 2017 pour atteindre 3,79 milliards FCFA en 2018. Il représente aujourd'hui près de 15,33% des recettes fiscales. Tandis que l'impôt sur le foncier non bâti augmente sensiblement par rapport à 2017.

Le recouvrement pour le compte de la contribution globale unique augmente de 40,57% sur une année avec un montant de 1,57 milliards FCFA.

La contribution globale foncière connaît une progression par rapport à la gestion 2017 avec un recouvrement de 121 millions FCFA.

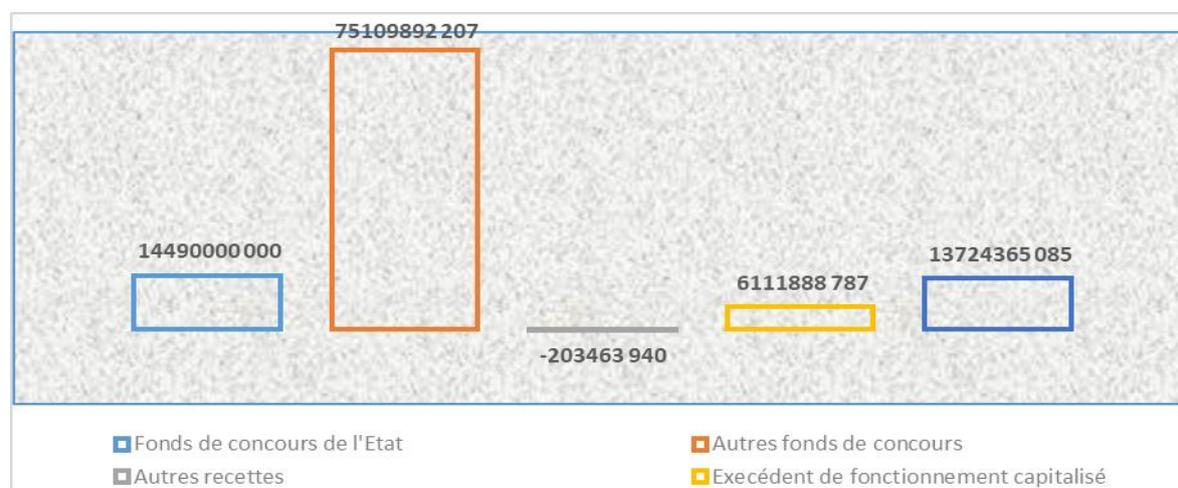
Dans le même sens, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères connaît une hausse de plus de 80%, passant ainsi de 250 millions FCFA à 2,13 milliards FCFA.

Les recettes non fiscales enregistrent une hausse de 13,64 milliards sur un an, soit 15,57% de plus, représentant ainsi 33,07 % du total des recettes de fonctionnement.

Les dotations, transferts et subventions de l'État aux collectivités territoriales progressent de 2,02 milliards par rapport à 2017 et représentent 24,95 % des recettes ordinaires.

L'épargne brute de fonctionnement augmente de 5,4 milliards sur une année, soit une hausse de 12,65 % sur l'année, il représente 12,33 % des recettes de fonctionnement.

Graphique 9 : répartition des recettes d'investissement en 2018



Source : DGCPT/MFB

Les recettes d'investissement s'établissent à 41,6 milliards FCFA contre 47,51 milliards FCFA en 2017 soit une baisse de 14,2%.

Quant aux fonds d'équipement des collectivités territoriales, ils ont progressé de 3,1 milliards FCFA par rapport à la gestion 2017.

I.3. Les transferts de ressources de l'Etat aux collectivités locales de 2016 à 2018

Globalement les transferts des ressources budgétaires de l'Etat aux collectivités territoriales ont augmenté passant ainsi de 48,5 milliards FCFA à 50,67 milliards FCFA, soit plus de 2 milliards.

Les fonds de dotation n'ont augmenté que de 618 millions FCFA sur l'année, alors que la taxe annuelle sur les véhicules ou engins à moteur et celle sur la plus-value immobilière n'ont pas évolué depuis deux ans.

Tableau 12 : situation des transferts de ressources financières de l'Etat aux collectivités locale

| <i>Nature des transferts</i> | <i>2016</i> | <i>2017</i> | <i>2018</i> |
|---|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| FDD reçus par les autres structures | 2 361 000 000 | 2 486 000 000 | 2 486 000 000 |
| FDD reçus par les collectivités locales | 20 047 000 000 | 20 422 000 000 | 20 945 000 000 |
| Total FDD | 22 408 000 000 | 22 908 000 000 | 23 431 000 000 |
| FECL reçus par les autres structures | 9 450 000 000 | 9 400 000 000 | 7 800 000 000 |
| FECL reçus par les collectivités territoriales | 10 550 000 000 | 11 600 000 000 | 14 490 000 000 |
| Total FECL | 20 000 000 000 | 21 000 000 000 | 22 290 000 000 |
| TOTAL FDD & FECL | 42 408 000 000 | 43 908 000 000 | 43 235 000 000 |
| Taxe annuelle sur les véhicules ou engins à moteur | 2 833 829 450 | 2 833 829 450 | 2 833 829 450 |
| Taxe sur la plus-value immobilière | 1 529 079 550 | 1 529 079 550 | 1 529 079 550 |
| Total des ristournes | 4 362 909 000 | 4 362 909 000 | 4 326 909 000 |
| Budget consolidé d'investissement (BCI) Santé | 500 000 000 | 700 000 000 | |
| Budget consolidé d'investissement (BCI) Éducation | 1 228 331 000 | 593 497 000 | 3 110 000 000 |
| Total BCI | 1 728 331 000 | 1 293 497 000 | 3 110 000 000 |
| TOTAL des ressources budgétaires transférées | 48 499 240 000 | 48 270 909 000 | 50 671 909 000 |

Source : GFILOC (DGCPT)

I.4. Perspectives 2020-2022

Relativement aux engagements pris par l'Etat dans le cadre du PACASEN, les transferts des ressources de l'Etat aux collectivités territoriales devront connaître une hausse.

Tableau 13 : transfert des ressources de l'Etat aux collectivités locales

| <i>Nature des transferts</i> | <i>2018</i> | <i>2019*</i> | <i>2020*</i> | <i>2021*</i> | <i>2022*</i> |
|--|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| FDD reçus par les autres structures | 2 486 000 000 | 2 499 424 400 | 2 512 921 292 | 2 526 491 067 | 2 556 808 960 |
| FDD reçus par les collectivités territoriales | 20 945 000 000 | 21 217 285 000 | 21 493 109 705 | 21 772 520 131 | 22 033 790 373 |
| Total FDD | 23 431 000 000 | 23 716 709 400 | 24 006 030 997 | 24 299 011 198 | 24 590 599 332 |
| FECL reçus par les autres structures | 9 400 000 000 | 9 691 050 600 | 9 743 382 273 | 9 795 996 538 | 9 913 548 496 |
| FECL reçus par les collectivités territoriales | 14 490 000 000 | 14 678 370 000 | 14 869 188 810 | 15 062 488 265 | 15 243 238 124 |
| Total FECL | 23 890 000 000 | 24 369 420 600 | 24 612 571 083 | 24 858 484 803 | 25 156 786 620 |

| | 000 | 600 | 083 | 802 | 620 |
|---|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| TOTAL FDD & FECL | 47 321 000 000 | 48 086 130 000 | 48 618 602 080 | 49 157 496 000 | 49 747 385 952 |
| Taxe annuelle sur les véhicules ou engins à moteur | 2 975 520 923 | 2 975 520 923 | 2 975 520 923 | 2 975 520 923 | 3 011 227 174 |
| Taxe sur la plus-value immobilière | 1 605 533 528 | 1 605 533 528 | 1 605 533 528 | 1 605 533 528 | 1 624 799 930 |
| Total des ristournes | 4 581 054 450 | 4 636 027 103 |
| BCI décentralisé du secteur de la Santé | 707 000 000 | 714 070 000 | 721 210 700 | 728 422 807 | 737 163 881 |
| BCI décentralisé du secteur de l'Éducation | 593 497 000 | 599 431 970 | 605 426 290 | 611 480 553 | 618 818 320 |
| Total BCI | 1 293 497 000 | 1 313 501 970 | 1 326 636 990 | 1 339 903 360 | 1 355 982 200 |
| TOTAL des ressources budgétaires transférées | 49 466 831 450 | 53 980 686 420 | 54 526 293 520 | 55 078 453 810 | 55 739 395 256 |

Source : GFILOC (DGCPT)

Les ressources à transférer par l'État aux collectivités territoriales devront évoluer pour atteindre à l'horizon 2022, la somme de 55,739 milliards FCFA, ce qui témoigne de la volonté des pouvoirs publics d'accompagner la décentralisation pour la création de territoires viables, compétitifs et porteurs de développement économique et social durable.

II. Les organismes de protection sociale

La protection sociale est gérée par la CSS et l'IPRES dont les situations sont présentées ci-après.

II. 1 La Caisse de Sécurité sociale

la Caisse de Sécurité a initié une politique de maillage du territoire national avec l'implantation de 18 agences et bureaux à travers le pays, dont 09 au niveau des Chefs-lieux de région, 02 centres de protection maternelle et infantile à Ouagou niayes et à Guédiawaye et 1 antenne de planning familial à Kolda.

Par l'étendue et la nature de ses activités, la CSS participe de façon active à la politique nationale de protection sociale des travailleurs et de leurs familles.

II. 1.1 Indicateurs socioéconomiques

Les paramètres d'exploitation de l'Institution sont dans l'ensemble très bien maîtrisés, avec des évolutions notables sur les cinq (05) dernières années qui constituent la période de référence.

La solvabilité courante et à terme de l'Institution est maîtrisée, elle peut renforcer sa capacité financière avec toutefois la nécessité urgente de revaloriser en toute légitimité les cotisations, dont la base est fixée à 63 000F quel que soit le niveau de salaire ; ce montant n'a pas évolué depuis près de 25 années.

Evolution du portefeuille.

a) Portefeuille des allocataires & enfants

Tableau 14 : évolution des allocataires et enfants

| Années | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 |
|--------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Allocataires | 150 139 | 153 626 | 161 117 | 161 269 | 164 435 |
| Enfants | 385 406 | 404 781 | 418 085 | 431 219 | 478 602 |
| Total | 537 559 | 560 422 | 581 218 | 594 505 | 645 055 |

Source : CSS

Sur les cinq (05) dernières années, le nombre global de bénéficiaires (allocataires et enfants) passe de 537 559 à 645 055, soit une hausse de 107 496 en valeur absolue et 20% en valeur relative. Le nombre d'allocataires passe de 150 139 à 164 435 en 2018, soit une augmentation de 10%. Pour les enfants, il passe de 385 406 à 478 602 soit une hausse de 24%.

b) Portefeuille des employeurs

Sur les cinq (05) exercices, le nombre d'employeurs a évolué de **7 642** soit plus de **28%**, grâce aux efforts consentis pour assainir le portefeuille et le travail de dépistage réalisé pour bénéficier des retombées positives de la croissance économique.

Sur la même période, les salariés déclarés ont connu une hausse de **115 261** en passant de **226 069** en **2014** à **341 330** en **2018** soit un taux d'évolution de plus de **50,98%**.

Tableau 15 : évolution des allocataires et enfants

| <u>Evolution du fichier des employeurs</u> | | | | | |
|--|---------|---------|---------|---------|---------|
| Années | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 |
| Employeurs | 27 263 | 29 354 | 29 117 | 30 352 | 34 905 |
| Salariés | 226 069 | 238 240 | 250 744 | 297 769 | 341 330 |

Source : CSS

Comme nous le montre le tableau ci-dessus, le fichier employeurs continue de croître constamment. Ceci, grâce aux efforts consentis sur les contrôles de dépistage qui aboutissent à l'immatriculation de plusieurs nouvelles entreprises chaque année.

b) Portefeuille des crédiérentiers et Accidents de travail

Tableau 16 : évolution des crédiérentiers et accidents de travail

| Designations\Années | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 |
|--------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Nombre d'accidents | 1 387 | 1 608 | 1 011 | 1 955 | 1 493 |
| Nombre de Crédiérentiers | 4 677 | 3 668 | 3 206 | 3 874 | 3 539 |
| | | | | | |

Source : CSS

Globalement, le nombre d'accidents de travail se stabilise en moyenne à 1400 sur les 05 années.

Le nombre de crédiérentiers est en diminution sur les (05) cinq dernières années en passant de **4 677** en **2014** à **3 539** en **2018**, soit une baisse en valeur relative **25%**.

Ces évolutions positives sont rendues possibles, grâce aux nombreux efforts déployés ces dernières années sur la prévention des risques professionnels notamment en termes de contrôle effectués et des formations dispensées aux entreprises.

II. 1.2 Indicateurs Financiers d'exploitation

a) Les Prestations familiales

b) **Tableau 17** : évolution des prestations familiales

| Evolution des Prestations familiales servies | | | | | |
|--|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Nature Prestation\Année | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 |
| Allocations Familiales | 7 201 532 675 | 8 468 189 675 | 7 451 465 640 | 6 556 115 127 | 6 474 332 509 |
| Indemnités journalières Congés de maternité | 3 014 971 357 | 3 169 395 138 | 3 501 382 660 | 4 016 033 785 | 3 719 957 902 |
| Allocations prépostnatales | 1 323 736 420 | 1 330 272 993 | 1 358 467 423 | 1 254 623 533 | 1 108 092 735 |
| Allocations Caf | 93 674 940 | 91 568 220 | 93 054 367 | 75 923 000 | 73 924 560 |
| TOTAL Prestations Familiales | 11 633 915 392 | 13 059 426 026 | 12 404 370 090 | 11 902 695 445 | 11 376 307 706 |

Source : CSS

Dans l'ensemble, les prestations familiales se stabilisent du fait du gain démographique national observé sur les 05 dernières années ; le pic constaté sur l'année 2015 est consécutif au paiement de rappels à la suite de la revalorisation des prestations.

Sur la période de référence, un montant global de **60 376 714 659 FCFA** a été servi en termes de prestations.

S'agissant des indemnités journalières de congé de maternité, leur croissance de 23,3% entre l'année 2014 et l'année 2018 est la conséquence de la féminisation de l'emploi cadre dans le secteur privé où les femmes occupent de plus en plus des postes de hautes responsabilités avec des salaires très élevés.

b) Les accidents de travail et Maladies professionnelles

c) **Tableau 18** : évolution des rentes et indemnités journalières

| Evolution des Rentes et Indemnités journalières AT | | | | | |
|--|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| Nature Prestation\Année | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 |
| Rentes | 2 396 591 901 | 2 375 584 078 | 2 300 970 949 | 2 177 755 995 | 2 173 519 947 |
| Indemnités journalières | 188 869 723 | 161 829 332 | 164 785 642 | 199 013 397 | 169 819 270 |
| TOTAL | 2 585 461 624 | 2 537 413 410 | 2 465 756 591 | 2 376 769 392 | 2 343 339 217 |

Source : CSS

Dans le cadre de la prise en charge des victimes d'accidents de travail et de leurs ayants droits, un montant de **12 308 740 234 FCFA** en termes de rentes et d'indemnités journalières, a été servi durant les cinq (05) dernières années.

Comme le montre le tableau ci-dessus, les rentes et les indemnités journalières sont en baisse durant ces dernières années. Elles sont passées de **2 585 461 624 FCFA** à **2 343 339 217 FCFA** soit une baisse en valeur absolue de **242 122 407 FCFA** et **9,36 %** en valeur relative.

Cette tendance baissière est due aux gros efforts déployés sur la prévention des risques professionnels dans les entreprises.

c) Les Produits de facturation et Recouvrement des cotisations

Tableau 19 : évolution des recouvrements des cotisations et de la facturation

| Evolution du Recouvrement des Cotisations & de la Facturation (2014-2018) | | | | | |
|---|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Cotisations\Année | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 |
| Facturation | 25 109 474 079 | 23 494 892 339 | 23 904 693 873 | 24 288 491 201 | 27 804 188 029 |

Source : CSS

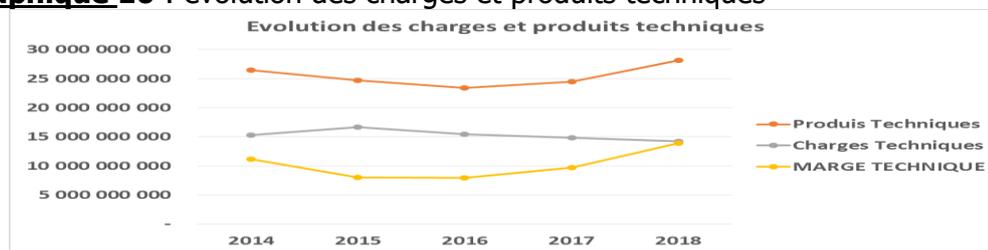
De 2014 à 2018, la CSS a généré **124 601 739 521 FCFA** de produits de cotisation dont un montant de **106 498 874 050 FCFA** a été recouvré soit un taux de recouvrement de **85,47%**, qui devrait être corrigé à près de **90%**, avec le recouvrement des contractuels de l'Etat.

Quelques difficultés sont liées au recouvrement des cotisations des professeurs et maitres contractuels, avec un solde de plus de 2 milliards FCFA du fait de l'instabilité liée au corps des émergents.

Dans l'ensemble, les produits générés ont évolué en moyenne de **2,85%** tandis que le recouvrement a connu une croissance moyenne de **4,62%**.

d) Les charges et produits techniques Globales

Graphique 10 : évolution des charges et produits techniques



Source : CSS

Sur les *trois (03) derniers* exercices, **la marge technique** qui est le solde d'exploitation de premier degré s'est bien comportée avec une évolution de près de **20,2%**. Cette même tendance sera maintenue sur les prochains exercices, pour consolider la bonne tenue des indicateurs d'exploitation.

d) Les Indicateurs financiers

Tableau 20 : évolution des indicateurs financiers

| Evolution des indicateurs financiers | | | | | |
|--------------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Solde Intermediaires\Année | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 |
| Exédent Brut d'exploitation (EBE) | 6 367 645 817 | 3 475 236 078 | 4 001 458 207 | 4 280 814 867 | 5 612 391 971 |
| Résultat Net | 5 973 939 176 | 3 986 271 450 | 3 112 620 544 | 4 027 673 579 | 4 061 075 357 |
| Report à Nouveau | 12 577 831 485 | 12 651 770 661 | 12 738 042 111 | 12 850 662 655 | 12 978 336 234 |
| Réserves | 70 108 760 036 | 76 008 760 036 | 79 908 760 036 | 82 908 760 036 | 86 808 760 036 |

Source : CSS

A partir de l'exercice 2016, le résultat a connu une croissance moyenne de **15,11%**, passant de plus de **3 milliards FCFA** en **2016** à plus de **4 milliards FCFA** en **2018**.

Cette croissance a permis une dotation de réserves de plus en plus sécurisante. Ainsi les réserves de l'Institution sont passées de **70 108 760 073 FCFA** en **2014** à **86 808 760 036 FCFA** à fin **2018** soit une croissance de **16 700 000 000 FCFA** en valeur absolue et **22,5%** en valeur relative sur les cinq (05) dernières années.

Les efforts importants déployés permettent d'assurer la maîtrise des paramètres de gestion de l'Institution, malgré les effets liés à la cristallisation des cotisations dont le plafond fixé à 63 000 FCFA n'a presque pas varié depuis près de 45 ans ; *cette situation doit être rapidement corrigée.*

II.1.3- Autres activités d'exploitation

Elles concernent la diversification du portefeuille par des opérations d'investissement dans le domaine immobilier avec :

- six (06) immeubles de rapport de bon standing déjà réalisés sur la VDN, pour contribuer au désengorgement du centre-ville ;
- Six (06) autres immeubles sur le site du Golf, qui enregistre une forte demande ;
- la poursuite du programme d'amélioration de l'habitat social qui est entré dans sa phase de commercialisation avec la réalisation du premier programme portant sur quatre cents (400) logements sociaux sur le site de Bambilor.

En termes de perspectives, il convient de retenir que les résultats appréciables engrangés sur la période de référence portant sur les cinq (05) derniers exercices devraient être maintenus voire davantage améliorés pour la période prévisionnelle 2019-2022. Toutefois, l'exigence de la revue des paramètres d'exploitation notamment les taux et plafonds de cotisations, qui permettront à la Caisse de

Sécurité Sociale de jouer un rôle plus accru dans le financement des projets du PSE-II à travers diverses composantes, tout en améliorant le niveau et la qualité des prestations servies aux usagers.

De même, le rapprochement institutionnel avec l'IPRES déjà entamé permettra à terme de mutualiser leurs potentialités contributives au financement du développement économique et social de notre pays.

II. 2. L'Institut de Prévoyance Retraite du Sénégal (IPRES)

Conformément à son objectif social, l'IPRES organise et gère :

- un régime général de retraite unique pour l'ensemble des travailleurs régis par le Code du travail dont une section comprenant les employés de maison ;
- un régime complémentaire des cadres affiliés au régime général de retraite.

Elle assure la gestion technique (recouvrement des cotisations et paiements des allocations) et financière (gestion des placements et des immeubles de rapport) de deux régimes et apporte une assistance médico-sociale aux affiliés.

L'IPRES est financée par une double cotisation, patronale (60%) et salariale (40%), assise sur les salaires bruts plafonnés et par les majorations de retard, les revenus des placements des fonds et des immeubles de rapport et des dons et legs. Les taux d'appel des cotisations sont de 14% pour le régime général de retraite et de 6% pour le régime complémentaire des cadres.

La population de 350 000 salariés couverte par l'IPRES comme celle de 145 000 allocataires restent faibles par rapport à la population générale.

I. 2.1. Le bilan de 2018

L'année sociale 2018 a été marquée par les réalisations suivantes, notamment :

- la mise en œuvre d'une recommandation forte de la conférence sociale d'avril 2017 relative à la pension minimale de 35 000 FCFA/mois ; ce qui s'est traduit par le relèvement du montant de toutes les petites pensions des retraités directs inférieures à ce seuil ;
- la bonne exécution du projet d'harmonisation unifié et de modernisation des systèmes d'information de la Caisse de Sécurité sociale et de l'IPRES et la mise en production du progiciel Oracle garantissant la sécurité, la traçabilité et l'automatisation des traitements et transactions.

II.2.2 Perspectives 2020-2022

- L'IPRES a adopté, au 1^{er} janvier 2019, une comptabilité d'engagement à la place de la comptabilité de trésorerie conformément aux recommandations de la Conférence interafricaine de la Prévoyance sociale (CIPRES). La période 2020-2022 sera marquée par l'achèvement des projets lancés et le début de la rentabilisation des investissements réalisés dans la modernisation du système d'information et dans le secteur immobilier. En terme d'offres de services, on peut notamment retenir : la généralisation du régime complémentaire (extension aux non cadres et aux personnes non couvertes) ;
- la consécration du droit au rachat des périodes creuses pour les travailleurs ayant connu des ruptures dans leurs carrières
- la poursuite de signatures de conventions inter caisses pour la couverture de sénégalais de la diaspora ;
- l'extension de la couverture personnelle et matérielle de la sécurité sociale au secteur non couvert (économie informelle) par la mise en œuvre du Régime simplifié des Petits contribuables (RSPC) ;
- la consolidation de la situation financière de l'institution par l'achèvement des programmes immobiliers (2 Immeubles à la Place de Indépendance, 21 Immeubles aux HLM et 500 logements sociaux à Tivaoune peulh, terrains des Almadies).

Dans le cadre de la politique sanitaire et sociale de l'Institution, il est prévu :

- la mise en place des points focaux assistants du Plan Sésame/IPRES pour le contrôle du préfinancement dans les hôpitaux ;
- l'achèvement des travaux de réhabilitation du service d'accueil et de tri des urgences ;
- le renforcement du plateau technique et de la formation continue du personnel médical ;
- la poursuite de la réflexion sur le financement de l'action sanitaire et sociale par la rentabilisation du centre médico-social en vue de son autonomie.

II.2.3. Projections des recettes et charges techniques

II.2.3.1 Situation financières de 2012 à 2018

➤ Les produits techniques

Globalement, les produits techniques sont passés de 72,5 milliards FCFA en 2012 à 121 milliards FCFA en 2018, soit une augmentation de près de 50 milliards FCFA en six ans, en valeur absolue et 67% en valeur relative.

La hausse du nombre d'entreprises adhérentes et des salariés de l'ordre de 5% par an, combinée surtout aux fortes revalorisations ad hoc des plafonds de cotisations de 15% en 2016, puis de 20% en 2017, ont porté le niveau des recettes techniques à plus de 100 milliards FCFA à partir de 2015 avec une augmentation record de 22% en 2016.

Tableau 21 : évolution des produits techniques

| Année | Produits Techniques | Variation nominale | annuelle | Variation annuelle % | Variation 2012-2018 |
|-------|---------------------|--------------------|----------|----------------------|---------------------|
| 2012 | 72 492 816 373 | | | | 67% |
| 2013 | 73 445 560 319 | 952 743 946 | | 1% | |
| 2014 | 77 931 516 626 | 4 485 956 307 | | 6% | |
| 2015 | 84 850 380 171 | 6 918 863 545 | | 9% | |
| 2016 | 103 712 329 504 | 18 861 949 333 | | 22% | |
| 2017 | 110 168 013 472 | 6 455 683 968 | | 6% | |
| 2018 | 121 048 666 376 | 10 880 652 904 | | 10% | |

Source : IPRES

Ces résultats résultent, principalement, de l'amélioration globale de la situation économique du Sénégal depuis 2012.

➤ **Les charges techniques**

Les charges de l'Institution, comprennent essentiellement :

- les pensions de retraite qui incluent les droits dérivés (pensions de veuves/veufs, les pensions d'orphelins) les majorations pour charges de famille, les rachats d'allocations (versement unique), les remboursements de cotisations et les secours ;
- les charges de l'action sanitaire et sociale (prestations médicales en nature et fournitures de médicaments) ;
- le plan sésame (frais d'hospitalisation et d'actes médicaux des retraités de l'IPRES dans tous les hôpitaux du Sénégal sous convention avec l'IPRES).

Pour améliorer le niveau des pensions, l'IPRES procède régulièrement au relèvement de la valeur du point (10% en 2012, 10% en 2014, 5% en 2015, 10% en 2016 et 10% en 2017 et 5% en 2018 soit 40%). Avec ce relèvement et la mise en œuvre de la pension minimale qui coûte 5,3 milliards FCFA par an, les charges d'allocations sont passées de 54,6 milliards FCFA en 2012 à 103,6 milliards en 2018, soit presque le double.

Tableau 22 : Evolution des charges techniques

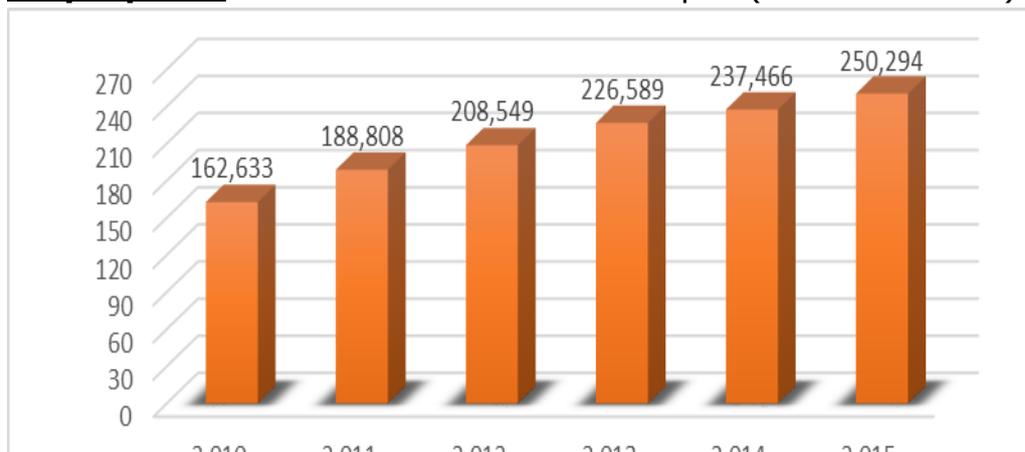
| Année | Charges Techniques | Variation nominale | Variation annuelle % | Variation 2012-2017 |
|-------|--------------------|--------------------|----------------------|---------------------|
| 2012 | 54 616 936 190 | | | 90% |
| 2013 | 57 133 239 447 | 2 516 303 257 | 5% | |
| 2014 | 62 896 989 983 | 5 763 750 536 | 10% | |
| 2015 | 73 801 583 371 | 10 904 593 388 | 17% | |
| 2016 | 80 548 641 400 | 6 747 058 029 | 9% | |
| 2017 | 91 853 699 050 | 11 305 057 650 | 14% | |
| 2018 | 103 553 407 731 | 11 699 708681 | 13% | |

Source : IPRES

Les charges techniques évoluant plus vite que les recettes techniques, l'institution éprouve de plus en plus de difficultés à honorer ses engagements et vit une situation de tension de trésorerie. Une étude actuarielle est actuellement en cours pour évaluer la soutenabilité des opérations techniques de l'IPRES et, en conséquence, prendre les mesures correctives nécessaires pour préserver la pérennité des régimes.

➤ Les réserves techniques

L'IPRES constitue, dans le cadre de la gestion des prestations à long terme (la retraite), des réserves techniques qui font face aux engagements futurs de l'Institution à toute fluctuation trop importante des cotisations. Les revenus financiers générés par les placements abondent également ces réserves.

Graphique 11 : Evolution des réserves techniques (en milliards FCFA)

Source : IPRES

Les réserves, arrêtées à 250 milliards FCFA en 2018, après une évolution par rapport à l'année 2012 de 54,2%, garantissent plus de trois années d'allocations et dépassent, ainsi, la norme CIPRES fixée à deux années.

II.2.3.2. Projection de la situation financière de 2019 à 2022

Sur la base des évolutions constatées, les prévisions des recettes et produits et de leurs différentes composantes ont été établies comme présenté dans le tableau ci-dessous.

Tableau 23 : prévision de la situation financière de l'IPRES de 2019 à 2022

| | 2022(Projections) | 2021(Projections) | 2020 (projections) | 2019(budget2019) |
|---|-------------------|-------------------|--------------------|------------------|
| Charges administratives totales | 28 287 580 658 | 26 940 553 008 | 25 657 669 531 | 24 435 875 744 |
| Dotations aux amortissements | 2 205 275 625 | 2 100 262 500 | 2 000 250 000 | 1 905 000 000 |
| Dotations aux provisions | 10 418 625 000 | 9 922 500 000 | 9 450 000 000 | 9 000 000 000 |
| Charges administratives hors dotations aux amortissements et aux provisions | 15 663 680 033 | 14 917 790 508 | 14 207 419 531 | 13 530 875 744 |
| Cotisations sociales | 157 569 339 690 | 150 066 037 800 | 142 920 036 000 | 136 114 320 000 |
| Majorations et pénalités | 694 575 000 | 661 500 000 | 630 000 000 | 600 000 000 |
| Produits Techniques | 158 263 914 690 | 150 727 537 800 | 143 550 036 000 | 136 714 320 000 |
| Produits Financiers | 31 385 283 177 | 29 890 745 883 | 28 467 377 031 | 27 111 787 649 |
| Charges Techniques | 151 606 892 986 | 136 582 786 474 | 123 047 555 382 | 110 853 653 497 |
| Masse salariale | 7 059 410 466 | 6 723 248 063 | 6 403 093 393 | 6 098 184 184 |
| Dépenses de formation | 102 245 871 | 97 377 020 | 92 740 019 | 88 323 828 |
| Charge administratives de l'ASS | 2 699 165 364 | 2 431 680 509 | 2 190 703 161 | 1 839 303 497 |
| Charge technique de l'ASS | 1 849 041 425 | 1 665 803 086 | 1 500 723 501 | 1 260 000 000 |
| Charges totales de l'ASS | 4 548 206 790 | 4 097 483 594 | 3 691 426 661 | 3 099 303 497 |

Source : IPRES

Remarque : du fait de la migration de la comptabilité de trésorerie à celle d'engagement, les cotisations sociales sont évaluées en base engagement.

III. Les entreprises publiques

Dans le cadre de la gestion et du suivi de l'actionnariat de l'Etat, la mise en œuvre de la Stratégie de Gestion du Portefeuille de l'Etat et de ses démembrements élaborés depuis 2016 se poursuit. Cette Stratégie reste d'ailleurs en parfaite cohérence avec la réforme phare du Plan Sénégal Emergent (PSE) « Optimisation des participations et des entreprises de l'Etat ». Elle ambitionne de bâtir « un portefeuille dynamique et performant, contributeur net au budget de l'Etat »

III.1. Analyse de la performance opérationnelle des entreprises du Secteur parapublic

Les performances de l'actionnariat de l'Etat sont analysées sur la base des états financiers certifiés. Dans le cadre du basculement de la comptabilité de l'Etat en comptabilité patrimoniale, les participations de l'Etat feront désormais l'objet de valorisation annuelle selon les méthodes édictées par la norme sur les immobilisations financières.

L'actionnariat de l'Etat est participations détenues par l'Etat dans les entreprises publiques (sociétés nationales et sociétés anonymes à participation majoritaire) et dans les sociétés anonymes à participation publique minoritaire. La situation provisoire du portefeuille se présente ainsi :

- sociétés nationales : 11 ;
- sociétés anonymes à participation publique majoritaires : 13 ;

- sociétés anonymes à participation publique et minoritaire : 31 ;
- autres² : 3

La souscription directe de l'Etat dans le capital social de ces entités est arrêtée globalement à 380 312 797 433 FCFA (en valeur nominale).

Au terme de l'exercice 2017³, le capital social cumulé des entreprises du secteur parapublic étudiées se situe à 383 864 791 468 FCFA. Le chiffre d'affaires ressort à 625 328 479 989 FCFA, en hausse de 23,97% par rapport à 2016, tiré principalement par les performances de la SENELEC (+ 28,48%), du Port Autonome de Dakar (+7,4%) et de la LONASE (+24,5%).

Le résultat net cumulé des entreprises du secteur parapublic a connu une progression de 14,75 %, passant de 26 889 971 024 FCFA en 2016 à 30 856 799 386 FCFA en 2017. En effet, la performance des sociétés nationales (+44,5 milliards FCFA) a atténué les pertes cumulées des autres catégories d'entreprises publiques (-13,6 milliards FCFA).

La richesse brute générée par ces entreprises, à travers la valeur ajoutée cumulée, reste sur une tendance haussière en s'établissant à 281 597 991 566 FCFA, en hausse de 61,53% par rapport à 2016 et de 86,23% en référence à l'exercice 2015.

Tableau n°24: Evolution de la performance des entreprises du Secteur parapublic

| | 2 015 | 2 016 | 2 017 |
|--------------------------------|-----------------|-----------------|-------------------|
| CAPITAL SOCIAL | 437 975 105 098 | 382 827 425 607 | 383 864 791 468 |
| CAPITAUX PROPRES | 792 963 277 881 | 880 452 280 429 | 1 017 429 461 053 |
| CHIFFRE D'AFFAIRES | 469 569 492 615 | 504 425 819 129 | 625 328 479 989 |
| VALEUR AJOUTEE | 151 135 660 560 | 174 328 620 784 | 281 597 991 566 |
| RESULTAT D'EXPLOITATION | -907 460 287 | 12 164 788 899 | 27 125 067 860 |
| RESULTAT NET | 14 978 551 508 | 26 889 971 024 | 30 856 799 386 |

Source : DGCPT

Enfin, le montant des dividendes perçus par l'Etat, en 2018 au titre des bénéficiaires réalisés par les entreprises s'élève à 40 458 527 829 F CFA, exclusivement versé par les sociétés anonymes à participation publique et minoritaire.

La gestion du portefeuille de l'Etat comprend également un important volet relatif à la restructuration d'entreprises en difficulté et la liquidation de celles dont le redressement s'avère impossible

² Le capital social de ces entreprises est majoritairement souscrit par l'Etat. Elles sont cependant régies par des lois spécifiques distinctes de la loi n°90-07 sur les entreprises du secteur parapublic (FONSIS, AIBD, APIX)

³ Les données traitées sont tirées des états financiers certifiés des entités. Les derniers états financiers disponibles sont ceux de l'année 2017 transmis en 2018. Le dépôt des états de 2018 est en cours et le traitement se fera après disponibilité d'un échantillon représentatif.

Sur le premier point, des **plans annuels de restructuration des entreprises en difficultés sont élaborés et** mis en œuvre. Le Plan de 2018 a concerné les entreprises suivantes :

- la **LONASE** : une convention d'apurement de ses dettes a été signée le 16 janvier 2017. Le montant global des créances de l'Etat qui s'élèvent à 33 893 730 075 FCFA a été utilisé pour recapitaliser la société (par apurement des reports à nouveau déficitaires à hauteur de 26 milliards FCFA) et pour augmenter le capital de 7,9 milliards FCFA. Le décret n°2018-489 du 26 février 2018 approuvant le cahier des charges de la LONASE a été signé et consacre une réduction du taux de redevance à payer à l'Etat qui passe de 10% à 5%. Le ratio de solvabilité (fiscale et sur les redevances à payer) contenu dans le Contrat de performance (CDP) 2017-2019 permet un meilleur encadrement des paiements.

La restructuration a permis d'assurer un meilleur suivi du paiement de la redevance. Ainsi, les arriérés de 1 560 000 000 FCFA ont été totalement résorbés avec deux règlements de 780 millions chacun, en 2017 et 2018. Au titre de l'encours de la redevance à payer (gestions 2017 et 2018) la LONASE a déjà payé à l'Etat plus de 1,5 milliard FCFA.

Sur le plan de la performance opérationnelle et financière, le résultat net de la LONASE a évolué en dent de scie avec 648 303 572 FCFA en 2015 à 3 468 104 470 FCFA en 2016 et 1 498 749 182 FCFA en 2017.

- **le Groupe Nouvelle Société textile Sénégalaise (NSTS)** : la restructuration se poursuit avec comme objectifs majeurs de:
 - démarrer la deuxième phase du plan d'investissement relative aux activités de tissage
 - parachever l'entrée du FONSIS dans le capital de la NSTS afin de renforcer la gouvernance et d'améliorer le système de reporting de la société.
- **Les Nouvelles Editions africaines du Sénégal (NEAS)** : la restructuration financière des NEAS passe notamment par la reconstitution des capitaux propres, devenus négatifs suite aux résultats nets déficitaires réalisés sur plusieurs exercices. La mutation institutionnelle de la structure en société à participation publique majoritaire constitue le soubassement du Plan de Développement Stratégique des NEAS, avec un Plan d'Investissement Triennal (2019-2021) de 653 millions FCFA et des mesures d'accompagnement chiffrées à 1 milliard de FFCFA.
- **La Société textile de Kaolack (SOTEXKA)** : le processus de privatisation en cours de la SOTEXKA a permis en 2017, une évaluation de son patrimoine et de la valeur unitaire de son action conformément à la

règlementation. Une évaluation complémentaire du patrimoine de la Société intégrant les créances de l'Etat devait permettre de déterminer le prix de cession au nouveau repreneur désigné Domaine industriel et textile de Kaolack (DOMITEXKA). Des contentieux judiciaires relatifs à des créances anciennes de la société avaient retardé la poursuite du processus qui est toujours en cours. En attendant, un schéma de reprise du site de Louga, initié par la tutelle technique sous la forme d'une location gérance, avec des repreneurs est également en cours d'examen.

- **L'Agence de Presse sénégalaise (APS)** : suite aux instructions du Chef de l'Etat lors du Conseil des Ministres du 17 janvier 2018 d'accélérer le processus de modernisation de l'APS, un sous-comité interministériel chargé de réfléchir sur les mesures de redressement nécessaires a été mis en place par le Ministère en charge des Finances en mars 2018. Ledit sous-comité poursuit ses travaux sur la base d'un Plan de restructuration articulé autour de cinq mesures :
 - la mise en œuvre d'un Plan de relance des activités de l'APS ;
 - la mise en place d'un système performant de reporting financier et comptable ;
 - la signature, le cas échéant, d'une convention d'apurement des dettes de l'APS ;
 - le changement de statut de l'APS (EPIC) en société nationale ;
 - l'élaboration d'un Plan stratégique de Développement (PSD) (2019-2023) et la signature d'un contrat de performance.

Les principales mesures sont d'une part, la mutation institutionnelle et d'autre part, l'élaboration d'un plan stratégique.

Sur la mutation institutionnelle, les projets de textes devant consacrer la création de la société nationale sont finalisés et le projet de loi devrait être transmis incessamment à l'assemblée nationale.

Aussi, concernant, le PSD, sur la base du Compte prévisionnel de résultat le financement du PSD de l'APS sur la période 2019-2023 va nécessiter 7,3 milliards FCFA dont 5 milliards attendus de l'Etat à travers le versement de la Rémunération du Service Public de 1 013 109 000 FC FA par an tel qu'il ressort du Rapport du 02 septembre 2014 du Comité de pilotage sur les modalités de calcul de la compensation financière au titre de la RSP.

Les ressources propres qui seront générées par les nouvelles activités sont estimées à 2,3 milliards sur la même période.

- **le groupe SN la POSTE** : dans le cadre de la poursuite du Plan de restructuration de la Poste, une mise à jour dudit plan a permis d'identifier sept (7) mesures phares :
 - la réforme de la procédure de garantie de la compensation des chèques postaux par le Trésor qui s'est traduite par la signature d'une nouvelle Convention entre le Trésor public et la Poste et qui a

pour objectif la mise en place d'un dispositif pour éviter la reconstitution des arriérés de compensation, notamment par l'ouverture d'un compte de garantie à la BCEAO alimentée par Poste Finance ;

- la recapitalisation du Groupe SN La Poste par consolidation dans le capital social de tout ou partie du solde issu de la convention de dettes croisées ;
- la reconstitution des dépôts des tiers à Poste Finances ;
- la mise en place d'une comptabilité analytique opérationnelle et validée par l'ARTP ;
- l'élaboration et la mise en œuvre d'un Plan de relance à travers notamment la rationalisation des charges de personnel et l'accroissement du chiffre d'affaires ;
- le redressement de la comptabilité du Groupe SN La Poste et de ses filiales avec l'attribution provisoire du marché à Grant Thornton consultant chargé de la mission d'assistance comptable pour la certification des états financiers au 31 décembre 2017.
- la mutation institutionnelle de Poste Finances en Banque Postale.

Les deux dernières mesures seront mises en œuvre avec l'appui institutionnel de la Banque Mondiale.

Depuis novembre 2018, date de mise en œuvre de la nouvelle convention Trésor-SN La Poste, aucun arriéré de compensation n'a été constaté : du 1^{er} novembre 2018 au 20 avril 2019, des opérations de compensation d'un montant de 28 251 220 640 FCFA ont été supportées par le Trésor et remboursées sur la même période par La Poste.

- **le Centre expérimental de Recherches et d'Etudes pour l'Équipement (CEREEQ) :** l'un des axes majeurs de la restructuration portera sur la transformation institutionnelle du CEREEQ en Laboratoire national de Référence dans le domaine du contrôle des BTP.

Concernant les liquidations, l'objectif pour l'année 2018 était de clôturer les anciennes liquidations. Ainsi, après plusieurs travaux de la Commission de Contrôle des liquidations, des dossiers de clôture ont été finalisés et sont en cours de signature. Il en est ainsi de la liquidation de l'ex SNCS dont l'arrêté clôture a été signé le 28 avril 2019. Les suites de cette clôture seront prises en charge par les services du Ministère des finances notamment, l'Agence Judiciaire de l'Etat.

La liquidation annoncée dans le dernier DPBEP (2019-2021), de la société Airport Bus Services (ABS) société versée dans le patrimoine de l'Etat, à la suite de l'arrêt de la CREI, n'a pu être ouverte. La mesure a été reconduite pour l'année 2019 et devrait également concerner la Société Aviation Handling Services dont l'objet

social a disparu après le transfert des activités aéroportuaires à l'Aéroport Internationale Blaise DIAGNE.

Au titre des perspectives, il y a lieu d'évoquer la mise en jour du cadre juridique régissant le secteur parapublic, à l'aune de son nouveau périmètre. Le projet de loi d'orientation élaboré à cet effet, est en cours de finalisation et devrait être transmis très prochainement, à l'assemblée nationale. Il prévoit entre autres, la création d'un **Fonds de relance des entreprises en difficultés** pour la prise en charge du financement des programmes de restructuration qui sont systématiquement parachevés par la signature avec l'Etat de contrat de performance.

Le processus de généralisation de la contractualisation avec l'Etat et les entreprises et organismes publics autonomes, projetée pour l'année 2020, se poursuit avec à ce jour soixante (60) contrats de performance signés.

III.2. Analyse de l'exécution budgétaire des établissements publics, agences et structures administratives similaires ou assimilées

Au terme de l'exercice 2018, les quatre-vingt-neuf (89) entités suivies cumulent un budget de 1 426 milliards FCFA, réparti en fonctionnement pour 541 milliards FCFA et en investissement à hauteur de 885 milliards FCFA. Les transferts de l'Etat au profit de ces structures étaient projetés pour un montant global de 454 milliards FCFA. Le taux de mobilisation de ces dotations de l'Etat s'établit à 62,32%, soit un montant de 288,38 milliards FCFA.

Les crédits mis en place pour la prise en charge des dépenses de personnel sont estimés à 139,84 milliards FCFA.

L'analyse de l'exécution budgétaire est retracée dans le tableau suivant :

Tableau 25 : évolution des indicateurs financiers (En milliards de FCFA)

| Structure | Nombre | Budget | Exécution des dépenses | Tx mobilisation ressources | Taux d'Ex. Dépenses |
|--|--------|--------|------------------------|----------------------------|---------------------|
| Agences et établissements publics ou structures similaires ou assimilées | 50 | 1246 | 744,27 | 59,74 | 56,76 |
| Etablissements publics de santé (EPS) | 22 | 72,6 | 56,666 | 78,07 | 68,67 |
| Etablissements d'enseignement supérieur et centres des œuvres universitaires | 17 | 108 | 91,256 | 84 | 86,1 |

Source : DGCP

ANNEXES

Tableau 2 : TOFE proj 2019-22 (Format MSFP 86)

Edition 18 juin 2019

| période | LFI | | 2020 | 2021 | 2022 |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| | 2019 LFI | 2019 LFR | | | |
| 1. Total recettes et dons | 2941,6 | 2828,8 | 3152,5 | 3703,7 | 4281,5 |
| 1.1 Recettes budgétaires, FSE et autres rece | 2657,4 | 2557,4 | 2859,0 | 3385,6 | 3941,9 |
| - Recettes budgétaires | 2657,4 | 2557,4 | 2829,0 | 3350,6 | 3906,9 |
| Recettes fiscales | 2534,0 | 2434,0 | 2705,0 | 3220,7 | 3762,1 |
| Recettes non fiscales | 123,4 | 123,4 | 124,0 | 129,9 | 144,9 |
| <i>Recettes non fiscales / exploitat° Pétrole</i> | | | | | 8,0 |
| - FSE | 0,0 | 0,0 | 30,0 | 35,0 | 35,0 |
| 1.2 Dons | 284,2 | 271,4 | 293,5 | 318,1 | 339,5 |
| Budgétaires | 44,2 | 31,4 | 33,0 | 34,5 | 36,0 |
| En capital | 240,0 | 240,0 | 260,5 | 283,7 | 303,5 |
| 2. Dépenses totales | 3384,5 | 3262,6 | 3627,7 | 4211,9 | 4872,0 |
| 2.1 Dépenses courantes | 1950,3 | 1913,4 | 2130,6 | 2352,3 | 2632,0 |
| Traitements et salaires | 743,4 | 743,4 | 817,7 | 887,9 | 1012,2 |
| Intérêts sur la dette publique | 273,2 | 273,2 | 365,0 | 403,2 | 448,8 |
| Extérieure | 211,7 | 211,7 | 296,0 | 328,0 | 367,6 |
| Intérieure | 61,5 | 61,5 | 69,0 | 75,2 | 81,2 |
| Autres dépenses courantes | 933,7 | 896,8 | 947,8 | 1061,2 | 1171,0 |
| Fournitures, entretien et autres | 356,4 | 325,0 | 344,6 | 376,1 | 394,9 |
| Transferts et subventions | 577,2 | 571,7 | 603,3 | 685,1 | 776,1 |
| <i>dont dépenses FSE</i> | | | | | |
| 2.2 Dépenses en capital | 1434,2 | 1349,3 | 1497,1 | 1859,6 | 2240,0 |
| Financement intérieur | 643,3 | 708,4 | 735,5 | 959,6 | 1196,9 |
| Financement extérieur | 790,9 | 640,9 | 761,6 | 900,0 | 1043,1 |
| 2.3 Prêts nets | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Prêts rétrocédés | 10,0 | 10,0 | 10,0 | 10,0 | 10,0 |
| Remboursement des prêts rétrocédés | -10,0 | -10,0 | -10,0 | -10,0 | -10,0 |
| Solde Global de l'Administration Centrale Entites non financieres du secteur public | -442,9 | -433,9 | -475,2 | -508,2 | -590,5 |
| Solde global Adm. Cent. et entites non fin | -442,9 | -433,9 | -475,2 | -508,2 | -590,5 |
| Balance primaire Adm. Centrale | -169,7 | -160,7 | -110,2 | -104,9 | -141,7 |
| Solde de base (déf. UEMOA) | 63,8 | -64,4 | -7,1 | 73,7 | 113,1 |
| Solde de base hors PPTE ET IADM et dons budg. | 108,0 | -33,0 | 25,9 | 108,2 | 149,1 |
| 4. Ajustments base caisse | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| 5. Solde global dons compris (Adm. Cent. et e | -442,9 | -433,9 | -475,2 | -508,2 | -590,5 |
| Solde global dons non compris (-) | -727,1 | -705,3 | -768,7 | -826,3 | -930,1 |

CRITERES DE CONVERGENCE

Edition 18 juin 2019 / base LFR

| période | 2019 LFI | 2019 LFR | 2020 | 2021 | 2022 |
|---|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Pression fiscale (recettes fisc / PIB base 2014) | 17,3% | 17,1% | 17,3% | 18,8% | 19,3% |
| Recettes non fiscales / PIB | 0,8% | 0,9% | 0,8% | 0,8% | 0,7% |
| Recettes totales hors dons / PIB | 18,2% | 17,9% | 18,3% | 19,8% | 20,2% |
| Dons en % de PIB | 1,9% | 1,9% | 1,9% | 1,9% | 1,7% |
| Dons budgétaires | 0,3% | 0,2% | 0,2% | 0,2% | 0,2% |
| Dons en capital | 1,6% | 1,7% | 1,7% | 1,7% | 1,6% |
| Dépenses totales | 23,1% | 22,9% | 23,2% | 24,6% | 25,0% |
| Ratio masse salariale / recettes fiscales | 29,3% | 30,5% | 30,2% | 27,6% | 26,9% |
| Ratio masse salariale / PIB | 5,1% | 5,2% | 5,2% | 5,2% | 5,2% |
| Investissement global / PIB | 9,8% | 9,5% | 9,6% | 10,9% | 11,5% |
| Investissement interne / recettes fiscales | 25,4% | 29,1% | 27,2% | 29,8% | 31,8% |
| Investissement interne / PIB | 4,4% | 5,0% | 4,7% | 5,6% | 6,1% |
| Part des inv. Internes / Invest. Totaux | 44,9% | 52,5% | 49,1% | 51,6% | 53,4% |
| Investissement externe / PIB | 5,4% | 4,5% | 4,9% | 5,3% | 5,4% |
| Part des inv. extérieurs / Invest. Totaux | 55,1% | 47,5% | 50,9% | 48,4% | 46,6% |
| Dépenses courantes globales / PIB | 13,3% | 13,4% | 13,6% | 13,7% | 13,5% |
| Dépenses courantes hors intérêt / PIB | 11,5% | 11,5% | 11,3% | 11,4% | 11,2% |
| Dépenses courantes (fonctionmt et transfer | 6,4% | 6,3% | 6,1% | 6,2% | 6,0% |
| Intérêts / PIB | 1,9% | 1,9% | 2,3% | 2,4% | 2,3% |
| Dépenses courantes sur Recettes fiscales | 77,0% | 78,6% | 78,8% | 73,0% | 70,0% |
| Solde global dons compris / PIB | -3,0% | -3,0% | -3,0% | -3,0% | -3,0% |
| Solde global hors dons compris / PIB | -5,0% | -4,9% | -4,9% | -4,8% | -4,8% |
| Solde de base / PIB | 0,4% | -0,5% | 0,0% | 0,4% | 0,6% |